

COMMUNE DE KONGOUSSI ÉVALUATION TERRITORIALE

JANVIER 2021



Evaluation territoriale Barsalogho (ABA)

Réalisée par REACH Initiative (REACH) en collaboration avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR) et ACTED.

A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement.

Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR).

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre SAT internet : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter : [@REACH_info](https://twitter.com/REACH_info).

Aperçu

Depuis janvier 2019, la commune de Kongoussi a accueilli de nombreuses personnes déplacées internes (PDI), arrivées massivement du nord du pays pour fuir les violences perpétrées par les groupes armés au niveau de la zone dite des "trois frontières". Ces installations se sont opérées principalement au sein du tissu urbain de la ville, et dans les zones périphériques proches. Au total, ce sont **21 661 PDI qui vivaient dans la commune de Kongoussi en décembre 2020**¹.

La majorité des ménages PDI connus se sont installés dans un premier temps sur des sites spontanés ou ont occupé des bâtiments publics dans la ville de Kongoussi. Dans un second temps, la plupart ont bénéficié d'une assistance via la distribution d'abris et des parcelles ont été mises à disposition par les autorités locales, dans une quinzaine de sites de déplacés clairement délimités. **Ces lieux d'installation ont par la suite été reconnus par l'Action Sociale² comme des sites d'accueil temporaire (SAT)**. Dans ce contexte, la pression au niveau des services et des infrastructures sociocommunitaires de base situés dans les SAT, ou utilisés par les habitants de ces SAT, s'est fortement accentuée.

REACH en partenariat avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et ACTED a conduit une évaluation territoriale de la commune de Kongoussi. **Celle-ci vise à obtenir un profil détaillé et opérationnel de la ville et de ses alentours directs, en se concentrant sur les ménages vivant sur les SAT (population locale comme PDI), leurs besoins ainsi que leur accès aux services sociocommunitaires de base** pour le développement d'une stratégie d'intervention informée.

L'évaluation a été réalisée selon une approche mixte, mêlant des **outils de cartographie, ainsi que des composantes qualitatives et quantitatives**. Dix SAT sont pris en compte dans la présente évaluation. La cartographie a permis la réalisation d'une carte de couverture des infrastructures sociocommunitaires de base disponibles sur les SAT et celles utilisées par les habitants des SAT mais situées à l'extérieur de ceux-ci. Le volet quantitatif incluait un questionnaire informateurs clés (IC) au niveau des différentes infrastructures sociocommunitaires de base et un questionnaire ménages auprès des populations non déplacées et déplacées internes vivant sur les SAT. Le volet qualitatif comprenait un

groupe de discussion mixte au niveau de chaque SAT couvert, rassemblant des PDI, ainsi que des questionnaires semi-structurés auprès de deux IC travaillant pour les autorités locales de la ville et de deux IC membres d'organisations de la société civile. **Les résultats obtenus sont représentatifs** de la situation des populations non déplacées et PDI vivant sur les dix SAT évalués de la commune de Kongoussi. La collecte de données s'est déroulée du 25 novembre au 4 décembre 2020.

Résultats clés

Tendances observées

En matière de besoins multisectoriels, les priorités entre les deux statuts enquêtés lors de l'évaluation diffèrent. Une disparité des conditions de vie entre les communautés non déplacées et PDI a pu être observée dans le cadre de cette évaluation. En effet, alors que beaucoup de ménages PDI semblaient vivre dans des conditions précaires, les ménages non déplacés paraissaient avoir des conditions de vie relativement moins critiques. En ce qui concerne les ménages PDI, trois besoins prioritaires émergent des données collectées :

- **Sécurité alimentaire et moyens de subsistance** : Une grande majorité de ménages PDI enquêtés n'avaient pas accès à des activités génératrices de revenus (AGR). Parmi ces ménages, une partie dépendait de l'assistance alimentaire, alors même qu'il a été rapporté que les distributions avaient été suspendues depuis la fin de l'été.
- **Education** : Par ailleurs, bien qu'un nombre important d'établissements scolaires ait été

cartographié dans la commune de Kongoussi, il ne semble pas suffire pour répondre à la croissance importante du nombre d'élèves résultant de l'arrivée massive des PDI dans le centre urbain et ses alentours. Par conséquent, les ménages PDI, et les ménages non déplacés dans une moindre mesure, peinent à scolariser les membres en âge d'aller à l'école.

- **Abris** : Enfin, les ménages PDI vivent largement dans des abris d'urgence reçus lors de distribution. Ces abris non-durables, souvent surpeuplés, renforcent des conditions de vie déjà précaires, avec des membres contraints de dormir dehors notamment.

Quant aux ménages non déplacés, des difficultés spécifiques ont été identifiées dans les secteurs suivants :

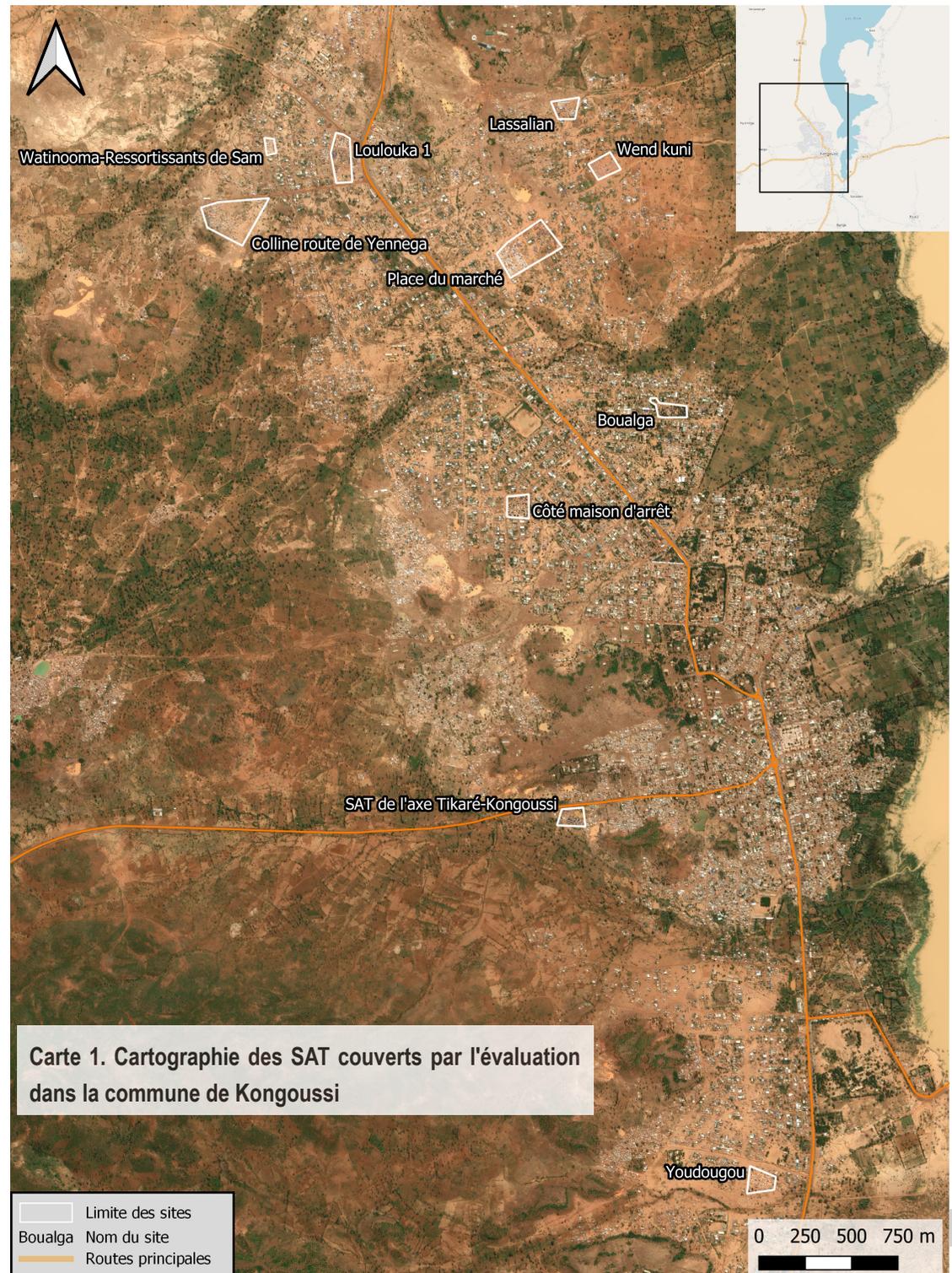
- **Articles ménagers essentiels (AME)** : 49% des ménages non déplacés ont rapporté avoir des difficultés à se procurer en AME pour couvrir les besoins du ménage au cours des trois mois précédant la collecte de données.

- **Accès à l'information** : 83% des ménages non déplacés ont rapporté ne pas penser être capable d'influencer les décisions prises concernant les services et les infrastructures sociocommunitaires de base sur les SAT et à proximité.

Enfin, il est important de souligner que **l'analyse d'images satellites a permis de faire ressortir un étalement urbain important au nord de la ville de Kongoussi, le long de la route menant à Koura**. Cette croissance est composée en partie d'abris d'urgence, ce qui pourrait indiquer la présence de ménages PDI dans cette zone. De plus, une densification urbaine semble avoir eu lieu dans la majorité des périphéries de la ville, avec des typologies d'abris mixtes, indiquant également une présence potentielle de ménages PDI. Les données rapportées dans le présent rapport ne concernent pas les besoins spécifiques de ces ménages et une évaluation dédiée pourrait être réalisée afin de capturer leur situation.

Démographie

- Le nombre de membres au sein des ménages PDI enquêtés était relativement élevé (11 membres contre huit parmi les ménages non déplacés). Une taille importante de



Carte 1. Cartographie des SAT couverts par l'évaluation dans la commune de Kongoussi

ménages peut entraîner des vulnérabilités multiples notamment en matière de conditions de logement ou encore de protection.

- La moitié des ménages non déplacés et les deux tiers des ménages PDI ont rapporté compter **au moins un membre vulnérable**³. Les besoins spécifiques de ces ménages devraient être pris en compte dans la mise en place des programmes.

Dynamiques de déplacements

- L'ensemble des ménages PDI ont rapporté s'être déplacés il y a six mois ou plus. Les deux tiers de ces déplacements venaient de la région Centre-Nord, ce qui indique **des déplacements majoritairement intrarégionaux, sur des distances relativement restreintes**. La vaste majorité des ménages PDI (87%) ont rapporté s'être déplacés en raison des conditions sécuritaires précaires dans les localités d'origine.

Eau, hygiène et assainissement (EHA)

- Le maillage des points d'eau semble défaillant avec seulement **4 points d'eau identifiés**

dans les limites des SAT⁴. En revanche, la majorité des ménages des deux communautés a rapporté avoir accès à suffisamment d'eau pour couvrir leurs besoins. Cependant, le peu de points d'eau entraîne une forte fréquentation des infrastructures existantes.

- L'accès des ménages PDI et non déplacés aux latrines est relativement satisfaisant. Les ménages PDI ont principalement accès à des latrines communautaires, largement disponibles sur les SAT, tandis que la quasi-totalité des ménages non déplacés ont rapporté disposer de latrines privées. Toutefois, **plus de la moitié des latrines ne comptaient pas de dispositifs de lavage de mains (DLM) et/ou avaient un problème entravant leur fonctionnement**.

Abris et AME

- La situation concernant les logements des ménages PDI est particulièrement préoccupante avec **près de la totalité vivant dans des abris d'urgence ou des tentes traditionnelles** au moment de la collecte de données⁵. En revanche, la quasi-totalité des ménages non déplacés ont rapporté vivre dans

des abris en dur, plus résistants aux aléas climatiques notamment.

- Le surpeuplement des abris rapporté par les ménages enquêtés des deux communautés (48% des ménages PDI et 36% des ménages non déplacés) contribue à des conditions de logement précaires. Les participants aux groupes de discussion ont souligné des **tensions entre les membres du ménage induites par ces espaces exigües**.
- Environ la moitié des ménages non déplacés et 83% ménages PDI ont rapporté avoir des difficultés pour accéder aux AME au cours des trois mois précédant la collecte de données. Ainsi **82%** des ménages PDI ayant rapporté des difficultés à se procurer en AME ont rapporté avoir eu **des difficultés à obtenir des couvertures**.

Santé

- L'accès aux soins des ménages semble relativement satisfaisant, avec **plus de sept ménages sur dix dans les deux communautés n'ayant rapporté aucune barrière d'accès aux soins**. La clinique mobile

mise en place par Médecins Sans Frontières (MSF) pourrait contribuer à ces résultats positifs, comme souligné par les participants aux groupes de discussion.

- Le paludisme était le principal problème de santé rencontré par les ménages au cours des trois mois précédant la collecte de données (90% dans les deux communautés). Les cas de conjonctivites et de toux et rhumes semblaient également être communs sur les SAT.

Education

- L'accès à l'éducation semble être relativement bon parmi les ménages non déplacés tandis que **la situation est plus préoccupante pour les ménages PDI**. En effet, 41% d'entre eux ont rapporté que les membres du ménage en âge d'aller à l'école (du pré-scolaire au supérieur) n'avaient pas accès à un établissement à distance de marche.

- Les participants aux groupes de discussion ont souligné des difficultés de scolarisation liés à des établissements publics pleins et au-delà de leur capacité maximale et des établissements privés dont les frais de scolarité sont prohibitifs.

³ Personnes vulnérables prises en compte : personnes en situation de handicap, femmes enceintes ou allaitantes, enfants séparés ou non accompagnés

⁴ Pour l'ensemble du document l'expression se réfère aux SAT couverts dans le cadre de la collecte de données et présentés sur la Carte 1

⁵ La typologie des abris du Burkina Faso est disponible sur le [site du Cluster abris](#)



Sécurité alimentaire, marchés et moyens de subsistance

- L'accès aux biens alimentaires des **ménages PDI** est préoccupant avec **87% rapportant ne pas avoir accès à suffisamment de nourriture pour couvrir leurs besoins**. De plus, l'arrêt des distributions alimentaires depuis la fin de l'été a contribué à fragiliser la sécurité alimentaire des ménages, notamment PDI, dont 56% ont indiqué l'assistance alimentaire comme principale source de nourriture.
- L'accès aux AGR est particulièrement faible sur les SAT, en particulier pour les ménages PDI. **En effet, seuls 4% des ménages PDI et 43% des ménages non déplacés ont rapporté avoir accès à une AGR** au moment de la collecte de donnée. Le faible niveau d'accès aux moyens de subsistance semble avoir un impact important sur la capacité des ménages à se procurer des biens alimentaires, notamment en raison du manque de moyens financiers pour s'approvisionner en nourriture.

Accès à l'information

- Les deux tiers des ménages PDI ont rapporté

avoir le sentiment d'être suffisamment informés sur l'aide humanitaire disponible au niveau des SAT, contre seulement 42% des ménages non déplacés. La principale barrière pour les deux communautés était le fait que certaines personnes reçoivent de l'information mais ne la partagent pas (PDI : 52% ; non déplacés : 39%).

Protection et cohésion sociale

- Globalement les ménages enquêtés ont rapporté se sentir en sécurité sur leur SAT au moment de la collecte de données (environ neuf ménages sur dix dans les deux communautés). La principale préoccupation en matière de protection rapportée par les deux communautés pour les différents groupes, à l'exception des filles (0-17 ans), sont **les restrictions de mouvements**.
- Bien que 96% des ménages PDI et 83% des ménages non déplacés aient rapporté que les relations entre les communautés étaient bonnes sur les SAT, certaines problématiques, telles que **des tensions liées à l'utilisation des infrastructures sociocommunautaires de base**, notamment les points d'eau, et lors

de l'installation de nouveaux arrivants sur les SAT, ont été rapportées.

Gouvernance

- De nombreux acteurs humanitaires sont actuellement implantés dans la commune de Kongoussi et y mènent des programmes d'urgence qui incluent l'accompagnement des populations. Selon les IC interrogés, **des nouveaux départements ont également été créés au niveau de la mairie** pour répondre à la crise, notamment le service social.
- Le **volume d'activités humanitaires des autorités locales a beaucoup augmenté** depuis le début de la crise de déplacement tandis que les organisations de la société civiles (OSC) ont quant à elles dû **réorienter une partie de leurs activités vers des programmes d'urgence**, selon les IC. Ce basculement d'une partie des activités de développement vers l'humanitaire constituait une inquiétude pour les IC des autorités locales comme des OSC, qui craignaient de voir émerger une dépendance à l'aide humanitaire parmi les populations PDI.
- Par ailleurs, les IC travaillant pour les autorités

locales et les OSC ont souligné le **besoin de mise à disposition de moyens humains et financiers**, alors qu'un IC des OSC a souligné la nécessité pour les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) d'intégrer davantage les coutumes et les normes locales dans leurs programmes.

Assistance humanitaire

- Alors que les deux tiers des ménages déplacés ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance au cours des trois mois précédant la collecte de données, seuls 5% des ménages non déplacés l'ont rapporté.
- **Huit ménages PDI sur dix ayant bénéficié d'une assistance se sont dit satisfaits**. La principale source d'insatisfaction évoquée par les ménages PDI concernait **la quantité d'aide reçue**. En effet, ceux-ci ont indiqué que l'aide ne suffisait pas à couvrir les besoins car elle arrivait en quantité trop réduite.

TABLE DES MATIÈRES

3	Résumé		
8	Introduction		
10	Méthodologie		
13	Résultats		
13	Démographie		
14	Dynamiques de déplacements		
16	EHA		
21	Abris et AME		
24	Santé		
27	Education		
		30	Sécurité alimentaire, marchés et moyens de subsistance
		34	Accès a l'information
		35	Protection et cohésion sociale
		37	Gouvernance
		39	Assistance humanitaire
		41	Conclusion

INTRODUCTION



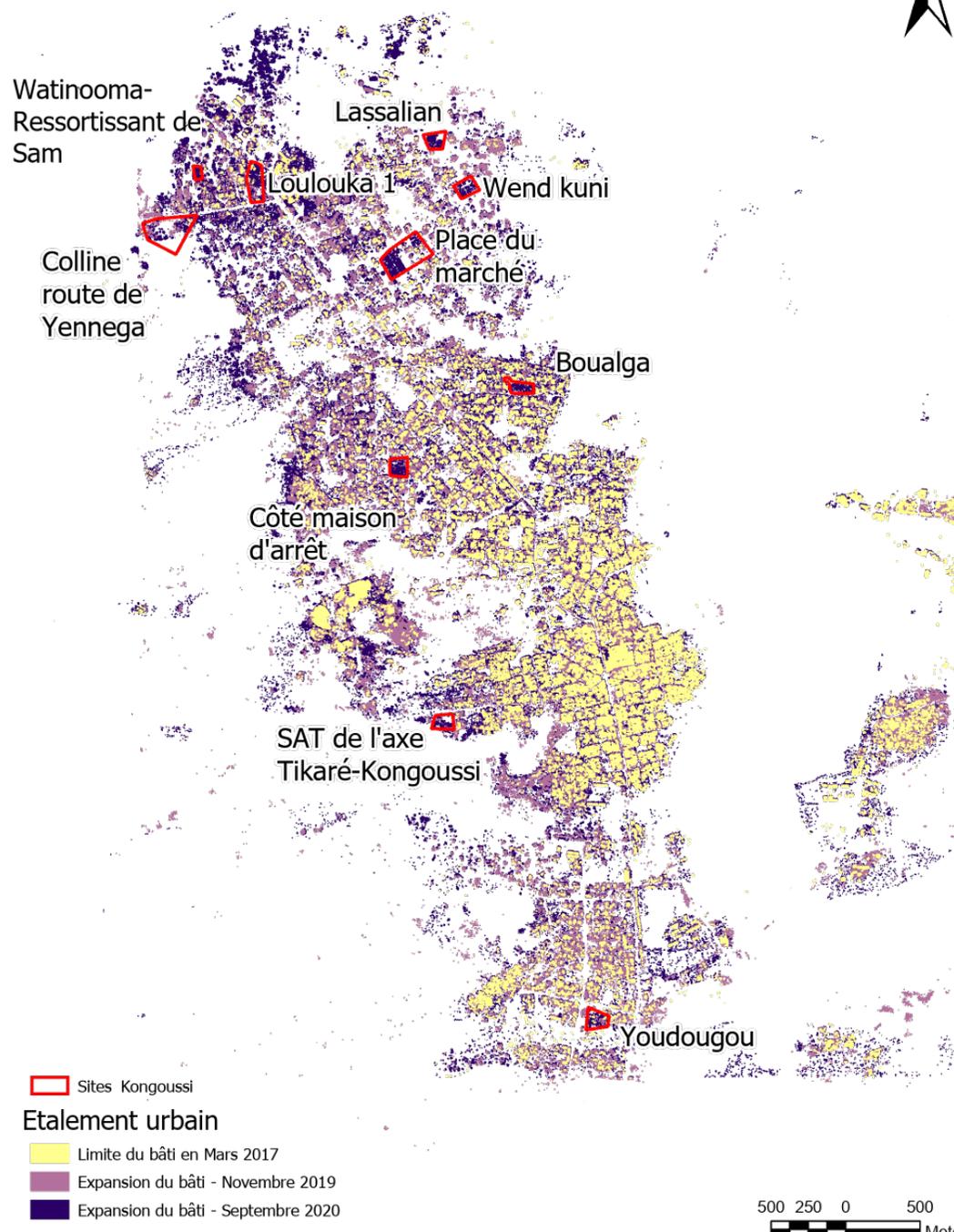
Depuis le début 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du nord-est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires, ainsi qu'une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone. En résulte une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI). Les PDI sont contraints de quitter leur lieu d'habitation suite à des attaques, ou se déplacent de façon préventive vers des zones considérées plus sûres dans leur région. Ainsi, on dénombrait environ 1 049 767 PDI au Burkina Faso en novembre 2020, parmi lesquels 430 191 se trouvaient dans la région Centre-Nord⁶, soit la première région d'accueil dans le pays.

Ces mouvements de population ont entraîné l'émergence de sites de déplacés et une hausse démographique importante et rapide des centres urbains, causant une pression croissante sur les infrastructures sociocommunautaires de base et les ressources naturelles. Cela impacte considérablement les conditions de vie des communautés déplacée et non déplacée. La commune de Kongoussi notamment est devenue une zone d'accueil importante depuis le début de la crise en raison de la volatilité de la situation sécuritaire dans les environs.

La majorité des PDI de la commune de Kongoussi semblent s'être installés dans un premier temps dans des secteurs urbains caractérisés par des conditions socioéconomiques très précaires bénéficiant de peu d'assistance humanitaire, et implantés sans autorisation ou titre de propriété sur les terres. Cependant, suite à une première phase d'installation de ce type, des efforts ont été faits pour structurer les installations. La plupart des sites de la commune ont ainsi été aménagés par les autorités locales en sites d'accueil temporaires (SAT) avec l'appui d'acteurs humanitaires. La plupart des PDI vivant sur ces SAT sont désormais installées dans des tentes organisées en petits lotissements sur des zones clairement délimitées. Il existe une quinzaine de SAT de déplacés répartis dans le centre urbain et dans les alentours proches de la ville. La présente évaluation couvre dix de ces SAT. Le choix de ces SAT a été opéré en collaboration avec les partenaires du projet et les autorités locales, en fonction des priorités d'intervention identifiées par ces acteurs. Il est cependant important de noter qu'une partie des ménages PDI semble également vivre dans des zones urbaines non délimitées situées à proximité des SAT, dans des hébergements en location. Ces PDI ne sont pas prises en compte dans la présente évaluation.

L'évolution rapide de la démographie locale a généré une mutation de la topographie de la commune de Kongoussi depuis janvier 2019. La présente évaluation, financée par le HCR et soutenue par ACTED, vise donc à identifier les évolutions d'installation au sein des SAT, la disponibilité des services et des infrastructures sociocommunautaires de base pour les habitants des SAT et plus largement les conditions de vie des communautés qui y vivent. En particulier, ce rapport a pour objectif de combler le manque d'information au niveau des SAT afin de permettre aux autorités locales et aux acteurs de l'aide humanitaire de développer des projets ciblés et territorialisés. Elle doit soutenir l'identification des priorités en matière de réhabilitation ou de renforcement des infrastructures existantes dans les villes couvertes par l'évaluation. Enfin, elle a aussi pour but d'identifier un certain nombre de freins existants pour les autorités locales et la société civile à la bonne mise en œuvre de ces projets.

⁶ Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), Enregistrement des personnes déplacées internes, novembre 2020



Expansion urbaine de la ville de Kongoussi

Une classification supervisée séparant le bâti, la végétation, le sol nu et le plan d'eau a pu être réalisée. Le but étant d'analyser l'expansion urbaine dans les délimitations choisies. Une croissance urbaine dans les parties nord, ouest et est de la ville a pu être constatée au cours des trois dernières années. L'analyse met aussi en évidence l'agrandissement de la surface bâtie entre les deux dates d'analyse, principalement au nord de la ville, le long de la route menant à Kora. Il s'agit donc d'une expansion plus que d'une densification du milieu urbain. La surface bâtie est passée de 74 hectares en mars 2017 à 168 hectares en septembre 2020. Les SAT jouent un rôle dans cette expansion puisqu'ils occupent près de 22,5 Ha de terrain en juillet 2020 qui n'était pas bâtis en mars 2017 et en novembre 2019.



La collecte de données pour l'évaluation territoriale dans la commune de Kongoussi, menée du 25 novembre au 4 décembre 2020, était un mixte qualitatif et quantitatif. La composante qualitative comprenait des entretiens semi-structurés avec des informateurs clés (IC) membres des autorités locales et de la société civile, ainsi que des groupes de discussion. Le volet quantitatif incluait des enquêtes structurées auprès d'IC pour les infrastructures et les services sociocommunitaires de base utilisés par les ménages vivant dans les SAT⁸, des enquêtes ménages structurées auprès des populations non-déplacées et PDI vivant sur le SAT. La collecte de données a été complétée par une cartographie des infrastructures sociocommunitaires de base et par une photo interprétation de la ville de Kongoussi.

Composantes

Cartographie des services et des infrastructures sociocommunitaires de base

La collecte de données au niveau des infrastructures de base a permis d'interroger 134 IC⁹, un par structure cartographiée. Ces IC ont été enquêtés sur quatre points d'eau, 92 latrines, six marchés, six centres de santé et 26 établissements scolaires. Les données ainsi obtenues sont indicatives du fonctionnement des infrastructures et des services sociocommunitaires de base présents dans les

SAT ou utilisés par leurs habitants. La collecte s'est déroulée du 25 novembre au 4 décembre 2020.

Entretiens ménages : Un total de 197 ménages (99 ménages PDI et 98 ménages non déplacés) a été interrogé dans les SAT de la commune de Kongoussi. Les données sont représentatives avec un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10% pour les deux communautés enquêtées vivant dans les SAT, au niveau de la commune de Barsalogo. La collecte de données s'est déroulée du 25 novembre au 2 décembre 2020.

Entretiens avec des IC issus des institutions locales et des acteurs de la société civile : Deux entretiens auprès d'IC membres de la société civile ont été réalisés le 25 novembre 2020. En parallèle, deux entretiens avec des IC membres d'instances des autorités locales (mairie et Action Sociale) ont eu lieu les 2 et 3 décembre 2020. Les données qualitatives obtenues lors de ces entretiens semi-structurés permettent d'identifier la réponse locale à la crise migratoire en cours, ainsi que les défis de coordination pour ces acteurs.

Groupes de discussion : Dix groupes de discussion ont été conduits dans la commune de Kongoussi. Un groupe de discussion mixte rassemblant des PDI vivant sur le SAT a ainsi pu être organisé dans chacun des SAT couvert par l'évaluation. Au total, les groupes de discussion, menés du 25 novembre au 2 décembre 2020 ont rassemblé 102 participants (51 hommes et 51 femmes).

Photo-interprétation et analyse de la topographie des SAT : Une analyse photographique basée sur la comparaison d'images satellitaires de la ville de

Kongoussi entre mars 2017, novembre 2019 et juillet 2020 a été effectuée en parallèle de la collecte de données. Cette analyse a permis d'identifier les nouvelles constructions sur la période, ainsi que la typologie des abris (tentes d'urgence, abris en dur). Par extension, les zones d'expansion des SAT, ainsi que de nouvelles zones d'installation ont pu être mises en évidence.

La base de données ainsi que les outils Kobo utilisés dans le cadre de la collecte de données sont disponibles sur le [REACH Resource Center](#).

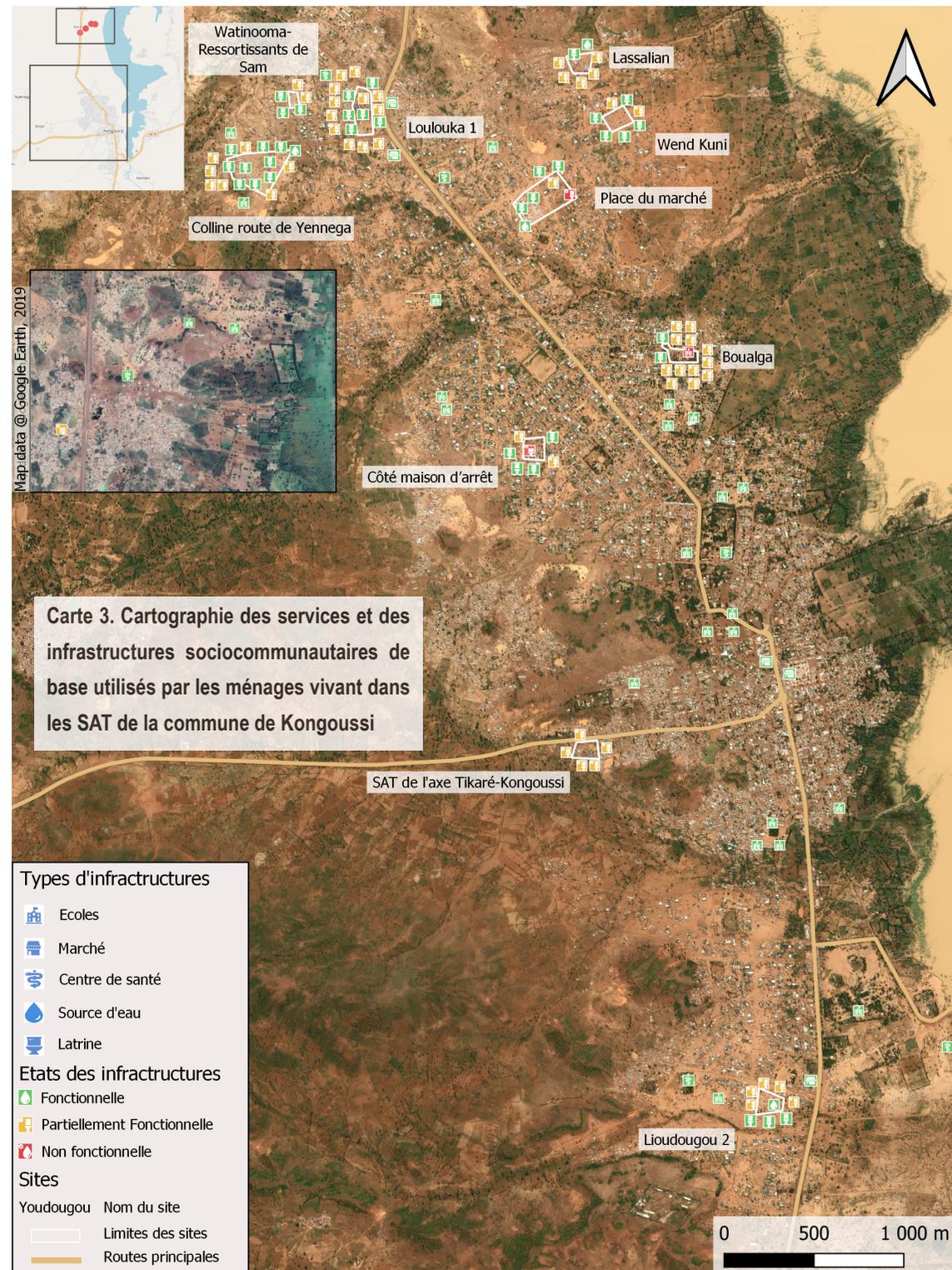
⁸ Les SAT ont été identifiés conjointement par ACTED, l'Action Sociale et le HCR. La délimitation des SAT a été réalisée par ACTED via des entretiens avec des informateurs clés et le recueil de points GPS. Les emplacements des SAT ont été par ailleurs vérifiés par analyse satellitaire par REACH

⁹ Les IC enquêtés pouvaient être des gestionnaires d'infrastructures, du personnel travaillant au sein de la structure de services (type directeur d'école; infirmier; agent d'entretien) ou encore des utilisateurs

DÉFIS ET LIMITES

- Bien que la cartographie des infrastructures et des services sociocommunautaires de base ait été réalisée à l'aide d'un traçage GPS, et que les bases de données aient été croisées avec d'anciennes bases de données disponibles, il se peut que certaines infrastructures n'aient pas été cartographiées. Des efforts de triangulation restent à faire au niveau des SAT pour ces infrastructures.
- Les ménages dont le chef de ménage est une femme pourraient être sous représentés dans les enquêtes par rapport au ménage dont le chef de ménage est un homme. Cette tendance pourrait contribuer à induire un biais dans les résultats obtenus au niveau des enquêtes ménages, notamment en ce qui concerne la situation particulière des ménages dirigés par une femme.
- La méthode du stylo¹⁰ utilisée pour sélectionner les ménages enquêtés aléatoirement favorise l'enquête de ménages possédant un abri. Ce faisant, les ménages sans abris pourraient avoir été sous représentés dans l'évaluation au niveau des enquêtes ménages.

¹⁰ La méthode du stylo est mise en place de la manière suivante : l'enquêteur se place au centre du site, puis fait tourner un stylo afin de sélectionner une direction aléatoire. Il effectue ensuite entre 1 et 30 pas (un nombre aléatoire de pas aura été associé à chacun des sites et transmis préalablement à l'enquêteur) et enquête la première personne rencontrée vivant sur le site. Il répète l'opération autant de fois que nécessaire jusqu'à atteindre le nombre d'enquêtes visées



ABA | BURKINA FASO

Commune de Kongoussi

Tableau 1. Nombre d'IC interrogés par type d'infrastructures et services sociocommunautaires de base et par SAT

Point d'eau	Latrines	Ecole	Marché	Centre de santé
Boalinga				
	13	1		
Lioudougou 2				
1	8			
Wend-Kuni				
	7			
Loulouka 1				
	25	1		
SAT à côté de la colline sur la route de Yenenga				
1	10	1		
SAT de l'axe Kongoussi-Tikaré				
	5			
SAT du marché				
1	6			
Lassalian				
1	6			
SAT de la maison d'arrêt				
	7			
Watinooma Dar Salam / Ressortissants de Sam				
	5			
Hors SAT				
		23	6	6

Tableau 2. Nombre de ménages enquêtés, par statut

Sites d'accueil temporaire (SAT)	Nombre de PDI enquêtés	Nombre de non déplacés enquêtés
Boalinga	9	3
Lioudougou 2	11	10
Wend-Kuni	6	7
Loulouka 1	11	13
SAT à côté de la colline sur la route de Yenenga	14	23
SAT de l'axe Kongoussi-Tikaré	5	5
SAT du marché	22	17
Lassalian	10	9
SAT de la maison d'arrêt	7	8
Watinooma Dar Salam / Ressortissants de Sam	4	3
TOTAL	99	98

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

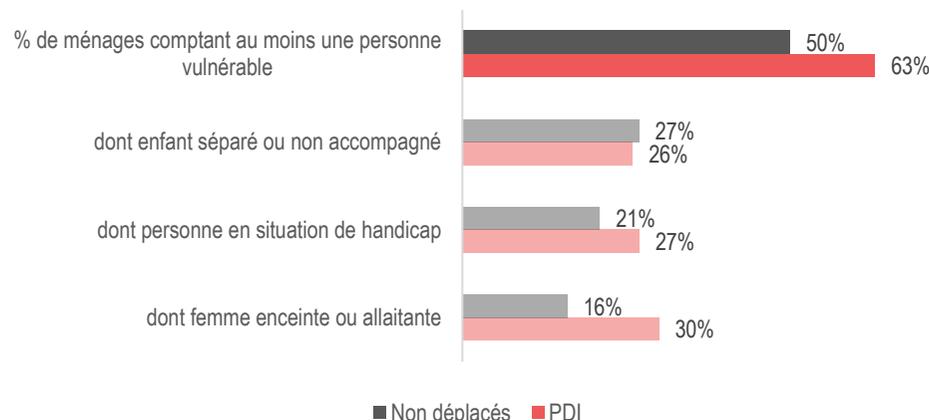


👤 Démographie

Le Burkina Faso a connu un important essor démographique au cours des vingt dernières années, en partie dû à l'augmentation importante de l'espérance de vie à la naissance¹¹. Sa population globale est désormais de plus de 20 millions d'habitants¹², elle a donc été multipliée par deux depuis 2000. Par conséquent, les ménages dans le pays comptaient généralement de nombreux membres, avec une taille moyenne de sept personnes en 2014¹³.

Dans les SAT de la commune de Kongoussi¹⁴, la pression démographique est aussi importante. Les ménages non déplacés comptaient en moyenne 8 membres, dont 4 mineurs (53% du ménage) et les ménages PDI 11 membres, dont 7 mineurs (60% du ménage). Ces moyennes élevées comparées aux moyennes nationales sont à considérer à la lumière de la pratique de la polygamie très répandue dans la province de Bam, où se situe la commune de Kongoussi. En effet, lors de l'évaluation des besoins multisectorielles (MSNA) du groupe de coordination de l'intercluster et du groupe de travail de gestion de l'information durant l'été 2020, 39% des ménages PDI et 34% des ménages non déplacés enquêtés dans cette province ont rapporté être des ménages

Graphique 1. Pourcentage de ménages comptant des personnes vulnérables dans les SAT, par statut



polygames¹⁵. De plus, l'accueil de PDI par d'autres ménages pourrait contribuer à l'expansion des ménages en dehors de la famille nucléaire. La taille importante des ménages est un facteur de pression sur les ressources disponibles et l'accès aux infrastructures et aux services sociocommunautaires dans la commune de Kongoussi. Les sections suivantes sont donc à considérer en prenant en compte le nombre de personnes composant le ménage.

En outre, la moitié des ménages non déplacés et deux tiers des ménages PDI comptaient au moins une personne vulnérable. Ainsi, 30% des ménages

PDI et 16% des ménages non déplacés comptaient au moins une femme enceinte ou allaitante ; 27% des ménages PDI et 21% des ménages non déplacés comptaient au moins une personne en situation de handicap. Enfin, 26% des ménages PDI et 27% des ménages non déplacés accueillait au moins un enfant séparé ou non accompagné. Les besoins spécifiques de ces personnes vulnérables nécessitent une prise en compte programmatique afin d'assurer un développement et une réhabilitation adaptés.

Respectivement 9% et 11% des ménages non déplacés et PDI avaient un chef de ménage de sexe

féminin. L'âge moyen du chef de ménage dans la communauté non déplacée était de 45 ans et de 46 ans pour les PDI. La quasi-totalité des ménages dirigés par un homme ont indiqué que celui-ci était marié (98% pour les ménages non déplacés, et 100% pour les ménages PDI). A l'inverse, dans 56% des ménages non déplacés et un tiers des ménages PDI dirigés par une femme, les cheffes de ménages étaient veuves, tandis que 11% des ménages non déplacés ont rapporté que la cheffe de ménage était célibataire. Les risques de protection liés en particulier au statut marital des femmes cheffes de ménages sont importants¹⁶. En ce sens, une étude approfondie de la situation actuelle et des besoins de ces ménages pourrait permettre une meilleure compréhension de, et une réponse plus adaptée à, ces personnes vulnérables.

11 World Bank data, espérance de vie à la naissance, total, 2019

12 World Bank data, population totale du Burkina Faso, 2019

13 Institut national de la statistique et de la démographie, Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 : Caractéristiques sociodémographiques de la population, novembre 2015

14 Dans l'ensemble du rapport l'expression se réfère aux SAT couverts dans le cadre de cette évaluation

15 Données indicatives

16 Les ménages dirigés par des femmes célibataires ou veuves sont souvent en plus grande difficulté que les ménages dont la cheffe est mariée

→ Dynamiques de déplacements

L'ensemble des ménages PDI ont indiqué s'être installés sur le SAT depuis au moins six mois. Cela a été confirmé par les participants aux groupes de discussion qui ont indiqué en majorité s'être installés depuis plus d'un an et demi.

Cependant, la majorité des ménages PDI (60%) ont rapporté que leur SAT d'installation actuel n'était pas leur lieu d'arrivée dans la commune de Kongoussi. Différents secteurs de la ville ont été cités comme premier lieu d'installation des PDI. Beaucoup ont ainsi été logés dans des mosquées, des établissements scolaires, ainsi que par des proches. D'autres ont rapporté avoir occupé des maisons et des bâtiments inhabités ou louer des maisons dans les zones loties. Enfin, d'autres ménages PDI se sont d'abord installés dans

des SAT des villes de Boussouma, Barsalogo, Bourzanga ou encore de Badinogo. Dans la majorité des SAT, les participants aux groupes de discussion ont rapporté que l'installation avait eu lieu par vagues successives. Selon eux, les modalités et les causes d'installation au niveau des SAT étaient diverses (aide fournie à l'installation, inondations ayant contraint un départ, départ des abris loués faute de moyens).

Les déplacements ont largement été motivés par l'insécurité dans les localités d'origine. En effet, 87% des ménages PDI ont indiqué avoir fui des violences dans leur localité de départ comme principale raison de déplacement, tandis que 11% se sont déplacés de manière préventive. Les 2% des ménages PDI restants, qui vivaient sur les SAT de Lioudougou 2 et

Graphique 2. Principales raisons citées par les ménages PDI pour expliquer le déplacement vers la commune de Kongoussi

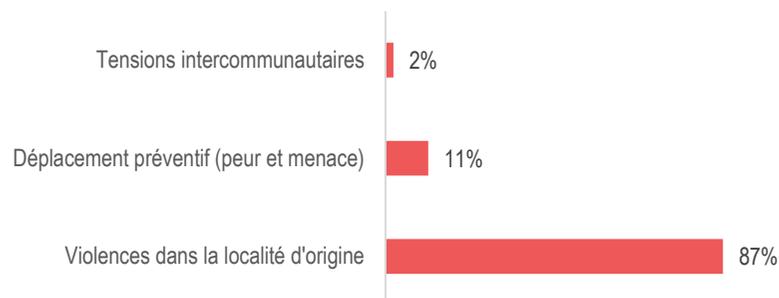


Tableau 3. Origine de déplacement des PDI enquêtés dans les SAT de la commune de Kongoussi

Communes d'origine des PDI	Proportion de PDI
Province de Sanmatenga :	
Dablo	1%
Province de Soum :	
Arbinda	7%
Kelbo	8%
Koutougou	1%
Tongomayel	22%
Province de Bam :	
Bourzanga	34%
Rollo	1%
Zimtengo	25%

sur le SAT du marché, ont rapporté s'être déplacés suite à des tensions communautaires dans leur localité d'origine.

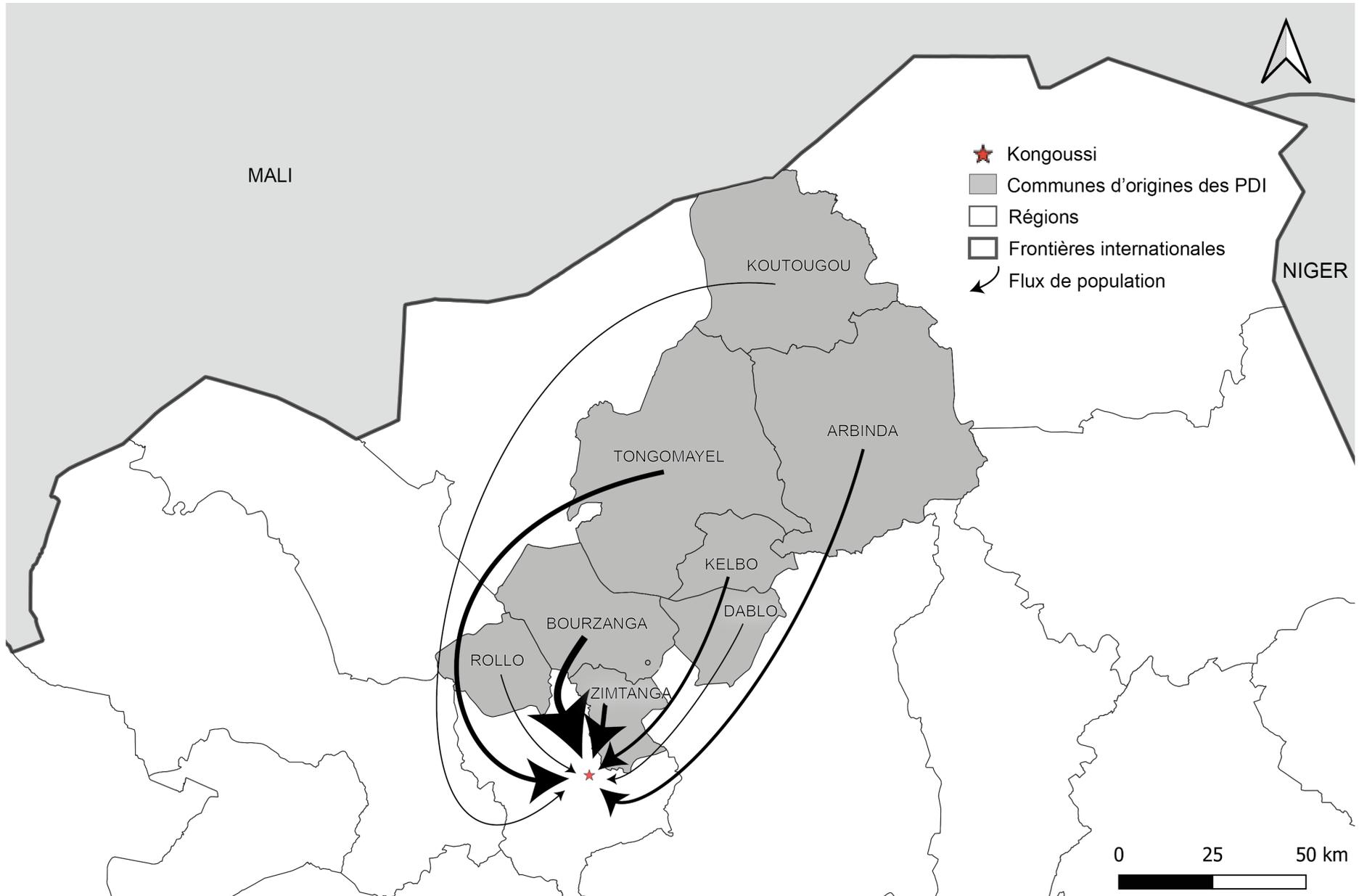
Environ deux tiers des ménages PDI sont originaires de la région Centre-Nord. Les déplacements au niveau de la commune de Kongoussi sont donc largement intrarégionaux. Ces mouvements sont d'autant plus localisés que 98% des ménages PDI interrogés en provenance de la région Centre-Nord se sont déplacés dans la province Bam, notamment depuis les localités de Bourzanga et de Zimtengo. Parmi les 2% de ménages originaires de

la province de Sanmatenga, la principale localité d'origine rapportée était Dablo. L'accentuation des incidents sécuritaires dans la commune semble donc avoir contribué à d'importants mouvements de population, les ménages cherchant la sécurité dans le principal centre urbain à proximité de leur village d'origine.

De manière notable, 38% des ménages PDI ont indiqué être originaires du Sahel, dans des localités situées dans la province de Soum (Arbinda, Kelbo et Koutougou).



Carte 4. Origines des ménages PDI installés sur les SAT de la commune de Kongoussi

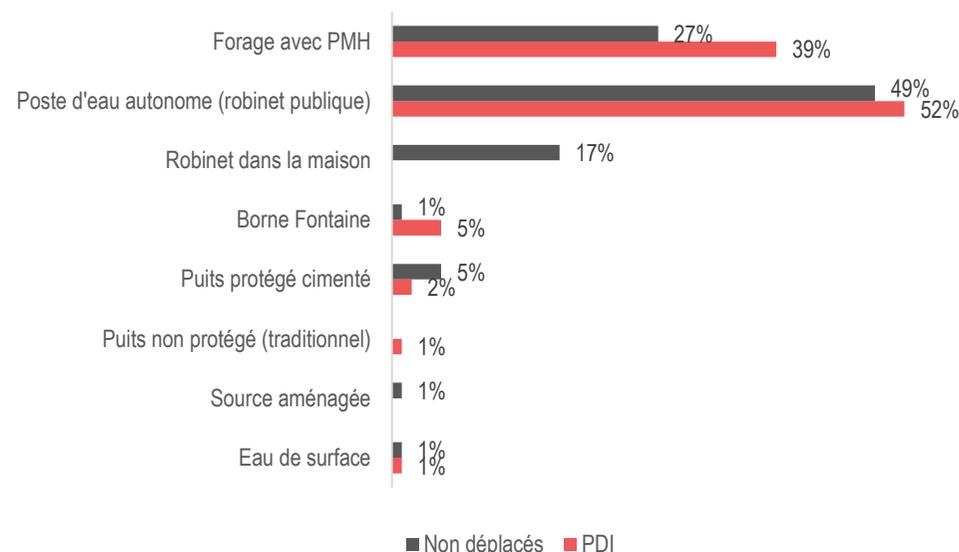


Accès à l'eau

L'accès à l'eau est particulièrement contraint sur les SAT de Kongoussi d'après les résultats obtenus au cours de la cartographie des infrastructures. Alors que l'évaluation a pris en compte dix SAT dans la commune, seuls 4 points d'eau ont pu être identifiés lors de l'exercice de cartographie, sur les SAT de Lioudougou 2, du marché, à côté de la colline sur la route de Yennenga¹⁷, et de Lassalian. Toutefois les participants aux groupes de discussion ont rapporté avoir accès à des points d'eau situés hors des SAT pour la plupart. De plus, une pompe serait disponible directement sur le SAT de Wend-Kuni selon les participants aux groupes de discussion. Des efforts de triangulation sont donc à faire concernant les points d'eau cartographiés sur les SAT. Il est envisageable que la délimitation des SAT utilisée dans le cadre de l'évaluation diffère de celle utilisée par les ménages, ce qui pourrait expliquer en partie cette asymétrie d'information.

Malgré ce nombre de points d'eau restreint, les résultats des enquêtes ménages indiquent un accès à l'eau relativement satisfaisant. En effet, 61% des ménages PDI et 71% des ménages non déplacés ont rapporté avoir accès à suffisamment d'eau pour couvrir leurs besoins. Cependant, cet accès est conditionné à des temps de trajet importants : 42%

Graphique 3. Principaux types de points d'eau utilisés par les ménages, par statut



des ménages non déplacés et 49% des ménages PDI ont rapporté mettre plus de 45 minutes pour se rendre et revenir du point d'eau. Les SAT de Boalinga, de Watinooma Daar Salam – Ressortissants de Sam et de l'axe de Tikaré-Kongoussi¹⁸ semblent rassembler des ménages particulièrement dans le besoin puisque l'ensemble des ménages PDI enquêtés ont indiqué mettre plus de 45 minutes pour se rendre et revenir d'une source d'eau au moment de la collecte de données. Sur le SAT de Watinooma, l'ensemble des ménages non déplacés ont aussi rapporté mettre plus de 45 minutes pour accomplir ce trajet. Des disparités d'accès à l'eau existent cependant entre les ménages PDI et les ménages

non déplacés. Ainsi, seuls 1% des ménages PDI ont rapporté avoir accès à l'eau dans leur domicile contre 23% des ménages non déplacés.

Deux points d'eau cartographiés étaient des postes d'eau autonomes (robinets publics) et deux points d'eau étaient des forages avec pompes à motricité humaine (PMH) selon les IC interrogés lors de la cartographie. Les ménages PDI et non déplacés enquêtés utilisaient en majorité les postes d'eau autonomes (PDI : 49% ; non déplacés : 52%) ainsi que les forages PMH (PDI : 27% ; non déplacés : 39%). Par ailleurs, 17% des ménages non déplacés ont rapporté disposer d'un robinet dans leur maison

ou concession. Les participants aux groupes de discussion des SAT de Loulouka 1, Yennenga, Loulouka marché et Watinooma ont rapporté utiliser des châteaux d'eau.

La totalité des points d'eau étaient en gestion publique et gratuits selon les IC. Les participants aux groupes de discussion ont toutefois rapporté utiliser des points d'eau payants, le prix du bidon de 20 litres étant d'environ 10 francs CFA. Sur le SAT de la maison d'arrêt, les participants au groupe de discussion ont rapporté utiliser une pompe avec un forfait mensuel d'utilisation de 100 francs CFA.

Globalement, l'accès à l'eau des ménages semble s'être amélioré au cours des trois mois précédant la collecte de données (PDI : 45% ; non déplacés : 40%). Cela pourrait être dû à l'amélioration de la qualité de la source d'eau utilisée par les ménages. En effet, sur les SAT de Lassalian et de Tikaré-Kongoussi, les participants aux groupes de discussion ont rapporté qu'ils allaient puiser l'eau dans un marigot par le passé, ce qui n'a pas été indiqué lors de la collecte quantitative. Sur le SAT de Lassalian, certains ménages utilisaient aussi un puits traditionnel. Cependant, dans sept des dix groupes de discussion les participants ont rapporté avoir des besoins en eau non couverts.

¹⁷ Le SAT sera appelé SAT de Nienga dans la suite du rapport par souci de simplification

¹⁸ Les SAT seront respectivement appelés SAT de Watinooma et SAT de Tikaré-Kongoussi dans la suite du rapport par souci de simplification



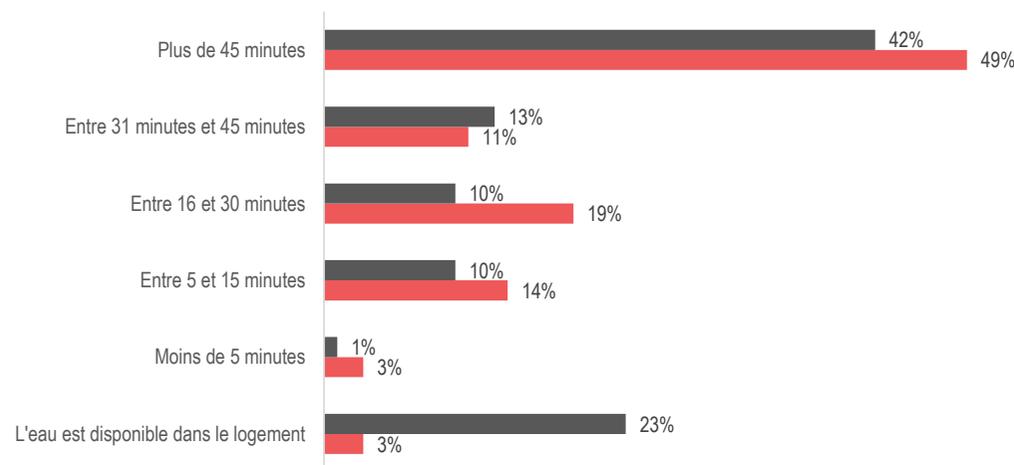
Fonctionnalité

L'ensemble des points d'eau cartographiés au moment de la collecte de données étaient fonctionnels selon les IC, bien que les points d'eau des SAT de Lassalian et de Yennenga avaient des problèmes. Sur le SAT de Lassalian, l'infrastructure était endommagée tandis que sur le SAT de Yennenga le débit d'eau était insuffisant et le temps d'attente trop élevé selon les IC.

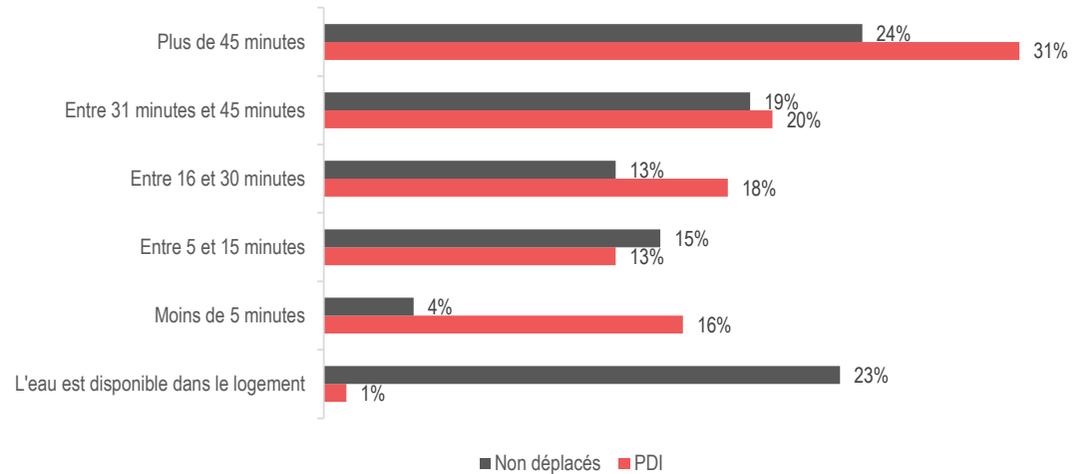
Similairement aux données rapportées par les IC lors de la cartographie des infrastructures, environ

50% des ménages des deux communautés ont rapporté comme principale barrière d'accès à l'eau le temps d'attente trop élevé aux points d'eau. Cela a également été souligné par les participants de huit des dix groupes de discussions, avec un temps d'attente pouvant aller jusqu'à une journée sur le SAT de Boalinga. Ainsi, 31% des ménages PDI et 24% des ménages non déplacés ont rapporté mettre plus de 45 minutes pour attendre et remplir leur récipient aux points d'eau. Afin de contourner cette difficulté, les participants aux groupes de discussion ont rapporté que certains ménages privilégiaient l'utilisation de points d'eau payants où l'attente

Graphique 4. Temps moyen mis par les ménages vivant sur les SAT pour atteindre et revenir du point d'eau, par statut



Graphique 5. Temps moyen mis par les ménages pour attendre et remplir leurs récipients au point d'eau, par statut



est réduite (environ une quinzaine de minutes). Toutefois cette option est conditionnée aux moyens financiers du ménage et exclut de fait une partie importante des ménages vivant sur les SAT. Le deuxième problème rapporté par 23% des ménages PDI était que le point d'eau était endommagé, alors que 24% des ménages non déplacés indiquaient des difficultés d'approvisionnement liées à des coupures d'eau fréquentes.

Fréquentation

Les fréquentations journalières aux points d'eau peuvent être très importantes, notamment en

raison du nombre limité de points d'eau existants à proximité des SAT. Ainsi, sur le SAT de Lioudougou 2, le point d'eau comptait entre 250 et 500 utilisateurs par jour selon les IC interrogés lors de la cartographie des infrastructures. Sur le SAT du marché, le point d'eau comptait entre 100 et 250 utilisateurs quotidien. Enfin, sur les SAT de Yennenga et Lassalian, la fréquentation semblait relativement plus faible, puisque les IC ont rapporté entre 50 et 100 utilisateurs en moyenne par jour. Cette fréquentation peut expliquer l'attente importante au niveau des points d'eau mentionnée précédemment.

La majorité des points d'eau (3/4) étaient utilisés par les deux communautés selon les IC. Seul le point d'eau de Lioudougou 2 n'était utilisé que par des PDI. Un ménage non-déplacé a toutefois rapporté que les ménages PDI du SAT du marché limitaient le volume d'eau que les ménages non-déplacés pouvaient collecter au point d'eau situé sur leur SAT.

Accès à l'assainissement

Au total, 92 latrines ont pu être identifiées sur les SAT de Kongoussi. Le réseau d'assainissement semble donc être relativement important. Il s'agissait uniquement de latrines communes gratuites. La quasi-totalité de ces latrines était en gestion publique (87) et 4 en gestion privée selon les IC¹⁹. En résulte un accès important des ménages à des latrines : 96% des ménages PDI et 88% des ménages non déplacés. L'accès semble donc relativement plus limité pour les ménages non déplacés. Néanmoins, malgré ce nombre de latrines important, les participants de trois groupes de discussion (SAT de Lassalian, de Lioudougou 2 et de la maison d'arrêt) ont rapporté manquer de lieux d'aisance.

Parmi les ménages ayant rapporté ne pas avoir accès à des latrines, 83% des ménages non déplacés et 75% des ménages PDI ont indiqué utiliser les latrines des voisins²⁰. En outre, 25% des ménages concernés des deux communautés ont indiqué pratiquer la défécation à l'air libre (DAL) sans zone précise et 8% des ménages

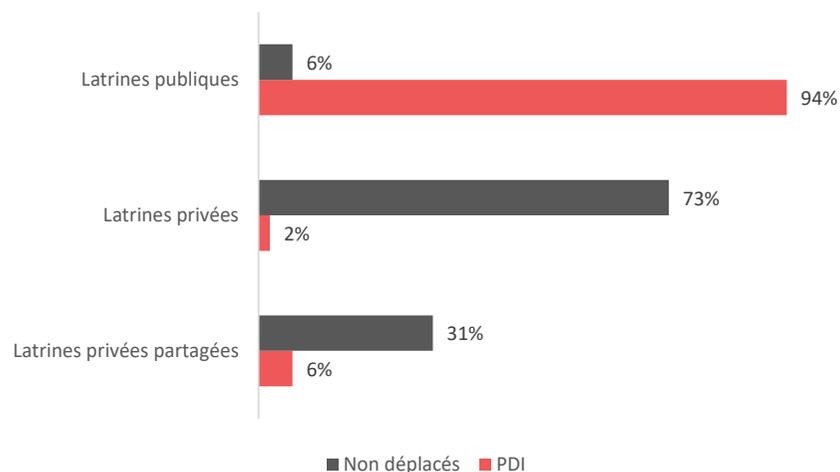
19 Un IC n'était pas informé du mode de gestion du point d'eau

20 Réponse à choix multiples, le total des pourcentages peut dépasser 100%





Graphique 6. Principal lieu d'aisance rapporté par les ménages ayant accès à des latrines²¹ par statut



non déplacés la DAL dans une zone précise non aménagée. La DAL reste donc une pratique pour certains ménages vivant sur les SAT. Surtout, il s'agit majoritairement d'une pratique non organisée, dont pourrait découler des problèmes d'hygiène et des risques sanitaires de transmission des maladies de type diarrhéiques dont un nombre non négligeable de cas a été rapporté par les ménages au cours des trois mois précédant la collecte de données.

En ce qui concerne les ménages ayant accès à des latrines, la quasi-totalité des ménages PDI enquêtés (94%) ont rapporté avoir accès à des latrines publiques. En revanche, les ménages non déplacés interrogés ont indiqué avoir principalement accès à des latrines privées (73%) et des latrines

privées partagées (31%). L'ensemble des ménages ayant rapporté avoir accès à des latrines ont indiqué les utiliser. Ceci a été confirmé par les participants aux groupes de discussion qui ont indiqué utiliser les latrines disponibles sur les SAT. Les 92 latrines cartographiées sur les SAT de la commune de Kongoussi sont donc largement utilisées par la communauté PDI.

Fonctionnalité

Le maillage du réseau d'assainissement au niveau des SAT de la commune semble être efficace avec 90 des 92 latrines identifiées comme fonctionnelles par les IC. Les deux latrines non fonctionnelles se situaient sur les SAT du marché et de la maison

d'arrêt, qui tous deux comptaient d'autres latrines fonctionnelles. Néanmoins, les participants du groupe de discussion du SAT de Lassalian ont identifié neuf latrines non fonctionnelles sur le SAT. Cette divergence pourrait être due à des perceptions différentes entre les IC, qui rapporteraient des problèmes au niveau de latrines jugées fonctionnelles, et les utilisateurs qui ne peuvent pas les utiliser en raison de l'ampleur du problème.

De ce fait, sur les 90 latrines fonctionnelles, 53 avaient un problème au moment de la collecte de données selon les IC, notamment les cinq latrines du SAT de Tikaré-Kongoussi.

Le principal problème identifié par les IC concernait l'infrastructure qui était endommagée, entravant sa bonne utilisation (26/53). En particulier, 12 des 25 latrines du SAT de Loulouka 1 et sept des 13 latrines du SAT de Boalinga étaient endommagées. En deuxième lieu, le temps d'attente trop important pour leur utilisation a été identifié comme principal problème par les IC au niveau de 12 latrines, dont cinq au niveau du SAT de Loulouka 1.

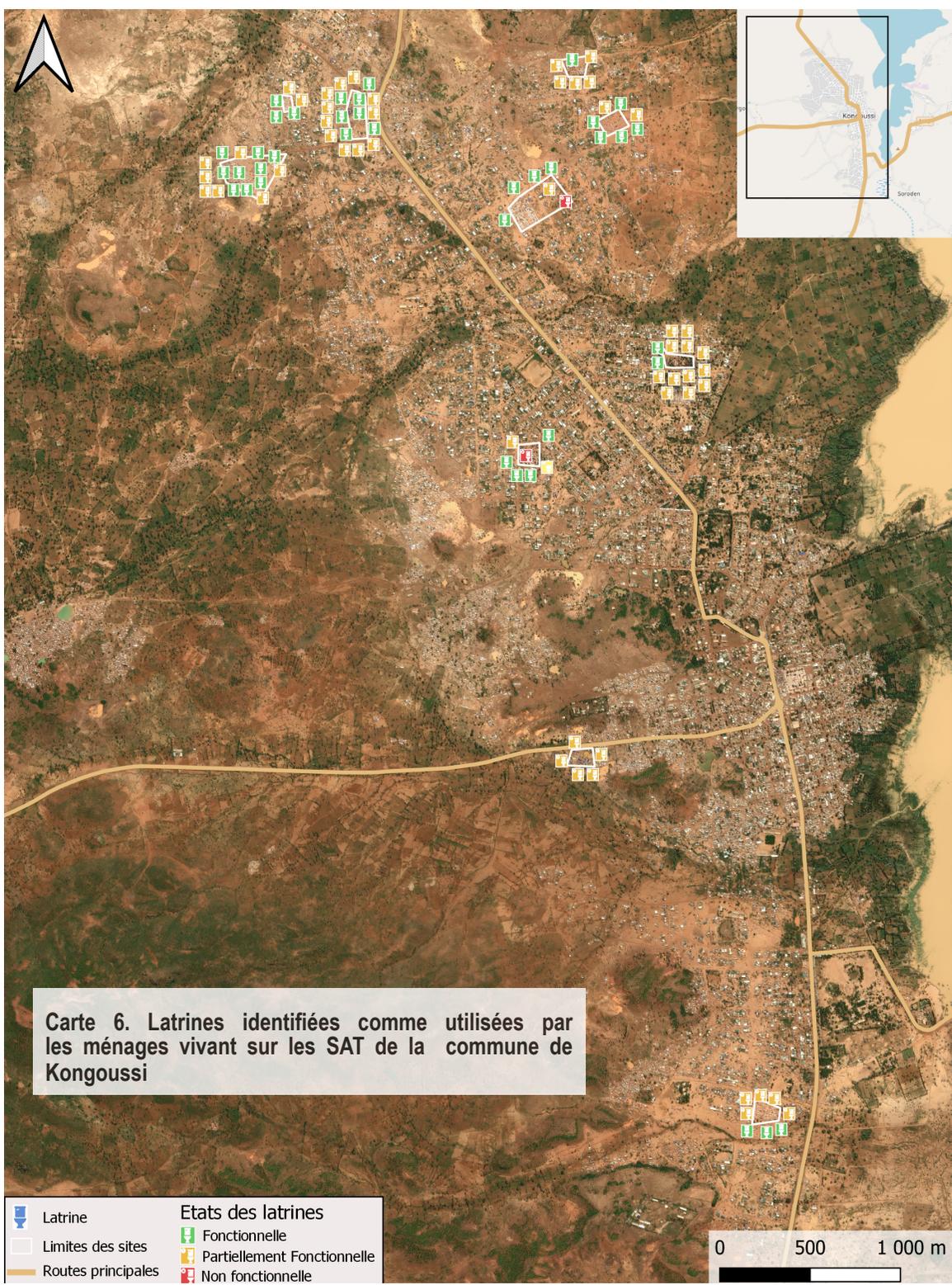
En lien avec la propreté des latrines, les IC ont souligné que la fosse septique de huit latrines était pleine, dont trois dans les SAT de Lassalian et de Kongoussi-Tikaré. Les participants aux groupes

de discussion de Lassalian, de Kongoussi-Tikaré, de Boalinga et de la maison d'arrêt ont souligné la présence de nombreuses latrines pleines sans possibilité de vidange mécanique et sur le SAT de la maison d'arrêt, les participants ont souligné qu'une vidange était nécessaire a minima tous les trois mois. De plus, des remontées d'eau depuis la fosse septique ont été identifiées au niveau de six latrines. Ce problème pourrait être due à des fosses septiques trop peu profondes, comme rapporté par les participants des groupes de discussion de Loulouka 1 et de Boalinga. Dans six autres latrines, le prix de la vidange était trop élevé.

Parmi les 90 latrines fonctionnelles, 57 ne disposaient pas de dispositifs de lavage de mains (DLM) selon les IC, soit deux tiers d'entre elles. Sur le SAT de Kongoussi-Tikaré, aucune latrine n'était équipée de DLM. Les DLM sont des éléments clés dans la lutte contre la propagation des maladies, notamment les maladies diarrhéiques et la COVID-19. Dans ce cadre, la mise en place de tels dispositifs au niveau des latrines pourrait constituer un axe d'amélioration du fonctionnement des infrastructures d'assainissement sur les SAT de la commune de Kongoussi comme suggéré par les ménages et les participants aux groupes de discussion.

Enfin d'autres problèmes ont été évoqués par les

21 Réponse à choix multiples, le total des pourcentages peut excéder 100%



Carte 6. Latrines identifiées comme utilisées par les ménages vivant sur les SAT de la commune de Kongoussi

	Latrine		Fonctionnelle
	Limites des sites		Partiellement Fonctionnelle
	Routes principales		Non fonctionnelle



groupes de discussion, notamment la présence de vers dans les latrines, la dureté du sol qui empêche de creuser efficacement des latrines, ou encore l'absence de porte, portail et barrière qui constitue un problème majeur pour l'utilisation des latrines. En effet, cela entraîne un manque d'intimité qui peut engendrer des problèmes de protection notamment lors de leur utilisation par les femmes et les filles. De ce fait, seul un tiers des latrines fonctionnelles comptaient des séparations entre les hommes et les femmes. Néanmoins, tous les SAT comptaient au moins une latrine avec une séparation entre les hommes et les femmes selon les IC.

Selon les IC, la majorité de ces problèmes n'existaient pas avant l'installation des PDI dans la commune de Kongoussi (48/55), notamment parce qu'un certain nombre de latrines ont été créées lors d'une campagne massive de construction suivant l'installation des PDI.

Fréquentation

Pour plus des trois quarts des latrines fonctionnelles (71/90), l'affluence journalière ne dépassait pas 50 utilisateurs au moment de la collecte de données selon les IC. Dans 17 latrines sur 90, les IC ont rapporté entre 50 et

99 utilisateurs quotidiens tandis que dans une latrine située dans le SAT de Lioudougou 2 l'IC a indiqué entre 100 et 250 utilisateurs par jour en moyenne. Enfin à Boalinga, l'une des latrines comptait entre 250 et 499 utilisateurs par jour selon l'IC.

La majorité des latrines étaient utilisées principalement par la communauté PDI (84/90) selon les IC, tandis que cinq étaient utilisées également par les communautés non déplacées et PD. Une des latrines publiques du SAT de Yennenga était quant à elle utilisée majoritairement par la communauté non déplacée. Sur le SAT de la maison d'arrêt, les participants au groupe de discussion ont souligné que la communauté non déplacée refusait d'utiliser les latrines communes.

Abris

Type de logement sur les SAT

Les conditions de logement des ménages PDI enquêtés sur les SAT sont préoccupantes puisque seulement une minorité a rapporté vivre dans un abri durable. Ainsi les ménages PDI enquêtés ont rapporté vivre principalement dans des abris d'urgence reçus lors de distributions (65%) ou spécifiquement dans des Refugee Housing Unit²² (RHU ; 15%). Un ménage sur dix a aussi rapporté vivre dans des tentes traditionnelles et des maisons en dur. En revanche, 99% des ménages non déplacés ont indiqué vivre dans des maisons en dur (brique, béton ou banco).

En outre, 13% des ménages PDI et 17% des ménages non déplacés ont rapporté accueillir d'autres ménages PDI dans leur logement⁹. Les participants aux groupes de discussion ont fait ressortir que les deux communautés se regroupaient naturellement et que les PDI et les non déplacés vivaient donc en majorité séparés.

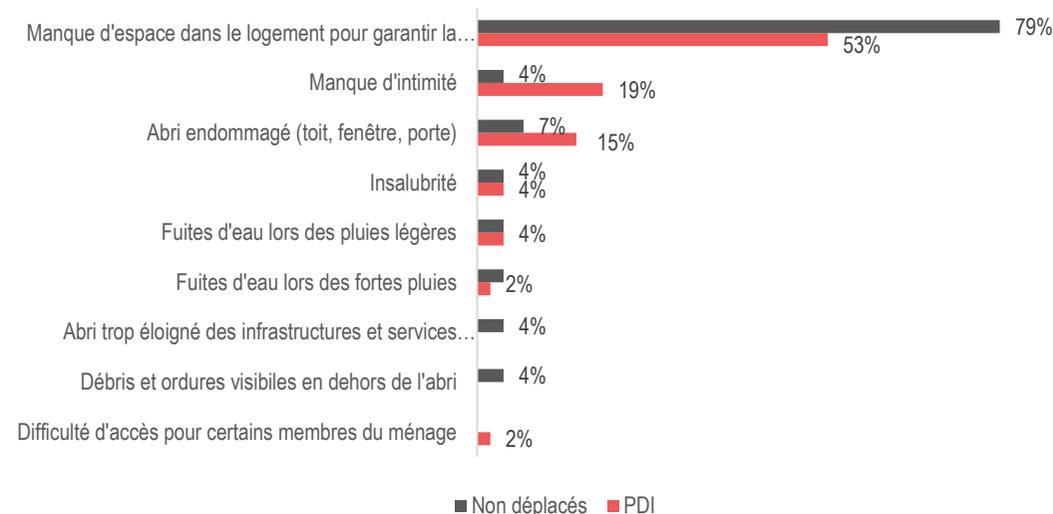
Conditions d'accès au logement

Plus de la moitié des ménages PDI ont rapporté occuper librement un logement obtenu lors d'une

distribution (53%). Par ailleurs, un quart des ménages ont indiqué être propriétaires de leur logement. Dans la moitié des SAT, les participants aux groupes de discussion ont cependant rapporté ne pas disposer de titres fonciers ce qui les expose à des risques d'éviction. Dans une partie des cas, ces titres seraient conservés par l'Action Sociale selon les participants. Un groupe de discussion a aussi rapporté que les papiers (des reçus d'inscription) avaient été récupérés lors de la distribution en échange des abris. En outre, 14% des ménages PDI ont rapporté être hébergés gratuitement par des proches et 8% être locataires ou locataires en concession. En ce qui concerne les ménages non déplacés, 74% ont indiqué être propriétaire de leur logement, et 22% locataires.

La majorité des logements reçus par les ménages PDI vivant sur les SAT ont été fournis par une assistance gouvernementale ou humanitaire, notamment l'Action sociale, le HCR et l'UNICEF, selon les participants aux groupes de discussion. Il est nécessaire de s'inscrire pour recevoir cette aide selon les acteurs locaux. Ce procédé est connu des ménages PDI puisque les participants de cinq groupes sur dix l'ont rapporté. Toutefois, l'assistance reçue par les ménages n'est pas suffisante pour couvrir leurs besoins, notamment pour abriter

Graphique 7. Principal problème rapporté par les ménages insatisfaits de leurs conditions de logement, par statut



l'ensemble des PDI vivant sur les SAT selon les participants aux groupes de discussion des SAT de Loulouka 1, de Lioudougou 2 et de la maison d'arrêt.

Conditions de logement sur les SAT

Près de 50% des ménages PDI ont indiqué ne pas être satisfaits des conditions de logement sur les SAT, contre 29% des ménages non déplacés. Par ailleurs, 23% des ménages PDI ont indiqué une détérioration de leurs conditions de logement au cours des trois mois précédant la collecte de données, contre 8% des ménages non déplacés.

Cette situation relativement précaire a conduit 58% des ménages PDI à indiquer avoir besoin d'une assistance en abris, contre 29% des ménages non déplacés.

La principale raison donnée pour expliquer l'insatisfaction des ménages quant à leurs conditions de logements est le manque d'espace fermé assez grand pour tout le ménage (par respectivement 53% et 79% des ménages PDI et non déplacés concernés). De manière plus générale, 48% de tous les ménages PDI et 36% de tous les ménages non déplacés ont rapporté ne pas disposer de

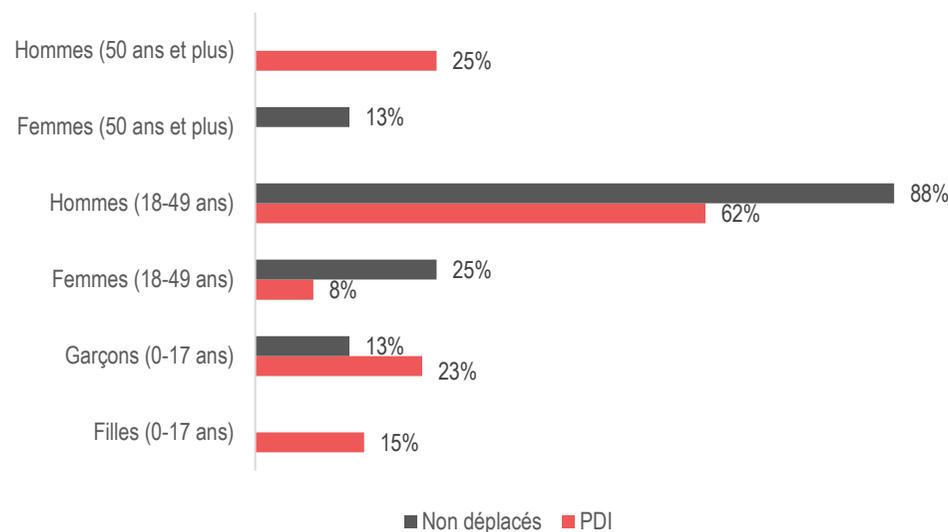
²² Refugee Housing Units : abri autonome, durable et viable, conçu grâce à une collaboration entre le HCR, l'entreprise sociale Better Shelter et la Fondation IKEA. Les RHU disposent de panneaux pour composer les chambres, d'un coin cuisine, d'une porte verrouillable et d'une lampe LED qui fournit plus de 6 heures de lumière (source : [site HCR](#))



suffisamment d'espace dans leur logement. Les abris des PDI sont particulièrement surpeuplés d'après les participants aux groupes de discussion avec en moyenne entre sept et dix personnes, bien que certains logements abritent jusqu'à 20 personnes, notamment sur les SAT de Loulouka 1, de Tikaré-Kongoussi, de Lioudougou et de Boalinga. Ce manque d'espace entraîne également un manque d'intimité pour les membres du ménage, comme rapporté par 19% des ménages PDI et 4% des ménages non déplacés. Enfin sur le SAT de la place du marché, les participants au groupe de discussion ont rapporté ne plus avoir suffisamment de place pour l'installation de nouvelles tentes. Les nouveaux arrivants sont donc contraints de vivre dans les abris déjà disponibles ou d'aller s'installer ailleurs.

En outre, 13% des ménages PDI et 8% des ménages non déplacés comptaient aussi des membres contraints de dormir dehors par manque d'espace. Les résultats obtenus ont indiqué qu'il s'agissait majoritairement d'hommes âgés de 18 à 50 ans. Plus généralement, dans près de neuf ménages sur dix comptant au moins un membre contraint de dormir dehors, au moins l'un de ses membres était un homme dans les deux communautés. Dans 23% des ménages PDI et la moitié des ménages non

Graphique 8. Proportion de ménages rapportant au moins un membre contraint de dormir dehors par manque de place dans l'abri, par membre concerné, désagrégé par sexe et âge, par statut



déplacés concernés, au moins une femme était contrainte de dormir dehors.

La troisième explication de l'insatisfaction des ménages PDI quant à leurs conditions de logement est que les abris sont endommagés au niveau du toit, des fenêtres et des portes (15%). La saison des pluies qui se termine pourrait avoir contribué à ces dégâts. En effet, 6% des ménages PDI insatisfaits de leur condition de logement ont rapporté des fuites d'eau dans les abris (2% lors des fortes pluies et 4% lors des pluies légères). Les participants de 4

groupes de discussion avaient aussi souligné que la pluie a endommagé voire inondé les abris. Les vents souvent violents qui ont lieu dans la région à partir de février pourraient causer de nouveaux dommages si les abris ne sont pas réhabilités ou renforcés d'ici-là. D'autres problèmes au niveau de l'état des abris ont aussi été soulignés par les participants aux groupes de discussion : sur les SAT de Loulouka marché et de Lioudougou 2, des tentes ont été rongées par les termites ; sur le SAT de Watinooma, le sol des abris est en sable ; ou encore sur le SAT de Loulouka marché, les abris ne sont pas adaptés aux conditions

climatiques et ne permettent pas d'y vivre en journée. Les températures extrêmes lors des fortes chaleurs ont été notamment rapportées par les participants aux groupes de discussion comme empêchant les PDI de rester dans leur abri en journée.

En ce qui concerne les ménages non déplacés, il est intéressant de souligner que 4% ont rapporté comme principal problème que leur abri était situé trop loin des services sociocommunautaires de base (l'ensemble de ces ménages vivaient sur le SAT de Tikaré-Kongoussi, situé au sud-ouest de la ville de Kongoussi, dans une zone au maillage relativement faible). De même, 4% ont souligné des problèmes d'insalubrité et de débris et d'ordures visibles en dehors de la maison.

Articles ménagers essentiels (AME)

Huit ménages PDI sur dix et 49% des ménages non déplacés ont indiqué avoir eu des difficultés à accéder à certains AME au cours des trois mois précédant la collecte de données. Les principaux AME rapportés comme difficiles à se procurer par les ménages PDI enquêtés étaient les couvertures (82%), les casseroles (70%) et les nattes de couchage (56%)²³. Par ailleurs, 40% des ménages PDI enquêtés ayant

²³ Réponse à choix multiple : le total des pourcentages peut être supérieur à 100%

des difficultés d'accès aux AME ont dit manquer de savon. Quant aux ménages non déplacés enquêtés, les principaux AME manquants étaient les couvertures (54%), les casseroles (46%) et les habits d'enfants (35%). En revanche, ils ont identifié des besoins en couverture pour se protéger du froid alors que la saison fraîche débute dans la région dans un contexte où l'isolation des logements reste précaire.

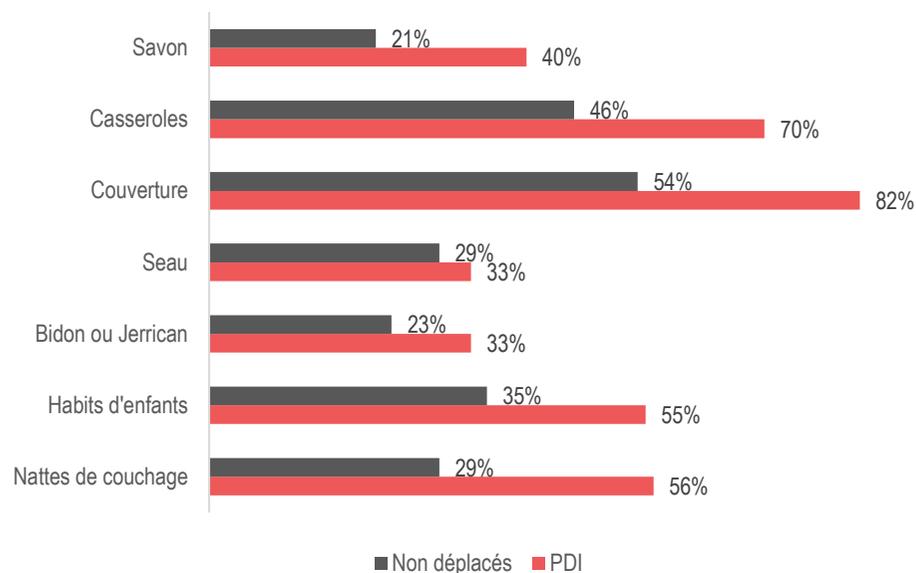
Peu de ménages PDI ont rapporté pouvoir

combler leurs besoins en AME sur les marchés (8%) alors que cela a été rapporté par la moitié des ménages non déplacés. La principale raison donnée par les ménages pour expliquer cette difficulté était le niveau des prix trop élevé (par respectivement 100% et 83% des ménages concernés). Par ailleurs, 17% des ménages non déplacés ont indiqué que les marchés à proximité n'étaient pas fonctionnels, principalement des marchés du SAT de la maison d'arrêt. Enfin, les participants aux groupes de discussion ont aussi

souligné leurs difficultés à se procurer du bois de chauffe en raison de l'interdiction de couper du bois en brousse. Cela complexifie le chauffage des abris et la préparation des repas.

Dans le cadre de l'exercice de cartographie des marchés dans la commune de Kongoussi, aucun des IC n'a indiqué d'indisponibilités en AME communes à l'ensemble des six marchés de la commune de Kongoussi cartographiés. En revanche, plusieurs AME n'étaient disponibles que sur un nombre restreint de marchés. C'était le cas notamment des aquatabs, des clous et vis, et des pôles de bois. En revanche, les marchés semblent particulièrement bien approvisionnés en savon (dans l'ensemble des marchés à l'exception du marché de Kora situé dans une localité au nord de la ville de Kongoussi). Cela pourrait faire suite aux politiques de lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 au niveau des centres urbains de la région Centre-Nord, qui ont mobilisé d'importantes ressources notamment pour la mise à disposition de savon. Néanmoins, comme susmentionné, 40% des ménages PDI et 21% des ménages non déplacés ont indiqué avoir des difficultés à se procurer du savon, ce qui pourrait être lié au prix du produit sur les marchés et au manque de moyens financiers des ménages.

Graphique 9. Pourcentage de ménages par types d'AME rapportés comme difficiles à se procurer, par statut²⁴



24 Données indicatives



Dans la commune de Kongoussi, six centres de santé ont été identifiés par les IC comme étant utilisés par les habitants des SAT, et intégrés à la cartographie. La moitié étaient des centres de santé et de promotion sociale (CSPS). Il y avait également un centre médical urbain (CMU), un poste de santé avancé et un centre médical avec antenne chirurgicale (CMA).

Alors que les CSPS et le CMA sont des centres de santé publics, le CMU (Centre médical Notre Dame de la Miséricorde du Bam) est privé et le poste avancé est géré par Médecins Sans Frontières (MSF). Ce dernier et le CMA offraient des consultations et des prises en charge de soins gratuites selon les IC, tandis que le CMU proposait des consultations pour environ 500 francs CFA. Le prix des consultations était de 300 francs CFA dans les CSPS, à l'exception du CSPS de Lioudougou où l'IC a indiqué que les patients devaient payer 1 000 francs CFA.

Enfin, l'accès des ménages à des services de santé semblait relativement satisfaisant au moment de la collecte de données pour les deux communautés puisque 95% des ménages ont rapporté avoir accès à des services de santé adéquats. Par ailleurs, l'accès aux soins s'est globalement amélioré au cours des trois mois précédant la collecte de données selon les ménages (PDI : 78% ; non déplacés : 59%).

Fonctionnalité

Les six centres de santé ont été identifiés par les IC comme étant fonctionnels au moment de la collecte de données. Toutefois, dans 4 d'entre eux, les IC ont souligné l'existence de problèmes au niveau des centres de santé. Le manque d'équipement médical était le principal problème à la bonne fonctionnalité des centres de santé ; il a été rapporté par les IC dans tous les centres enquêtés. L'insuffisance d'électricité était aussi une problématique majeure pour le CMA, le CMU et le CSPS de Kora. Enfin, le manque de personnel médical qualifié constituait un problème au niveau du CSPS de Loulouka.

En ce qui concerne les difficultés d'accès aux soins des ménages, 71% des ménages non déplacés et 76% des ménages PDI n'ont rapporté aucune barrière. La principale difficulté rencontrée par environ un ménage sur dix dans les deux communautés est le temps d'attente trop élevé pour obtenir une consultation ou voir un médecin. Toutefois, ce temps semble être relativement raisonnable puisque qu'au moins 96% des ménages des deux communautés ont indiqué devoir patienter moins d'un jour et qu'aucun ménage n'a rapporté mettre plus d'un jour. Les participants de 4 groupes de discussion ont aussi rapporté des temps d'attente important (environ une matinée) pour pouvoir consulter, notamment en raison d'une forte affluence. Une autre

barrière identifiée par les participants aux groupes de discussion était l'absence de prise en charge disponible la nuit, les heures de consultations au niveau du centre MSF vers lequel ils se tournaient majoritairement étant de 8h à 17h environ. Par ailleurs, les deux communautés ont rapporté une barrière d'accès liée aux coûts de l'accès au soin. En effet, 7% des ménages PDI ont rapporté ne pas être en mesure de payer les frais liés aux services de santé, y compris le coût du transport, et 11% des ménages non déplacés ont rapporté que les médicaments coûtaient trop chers.

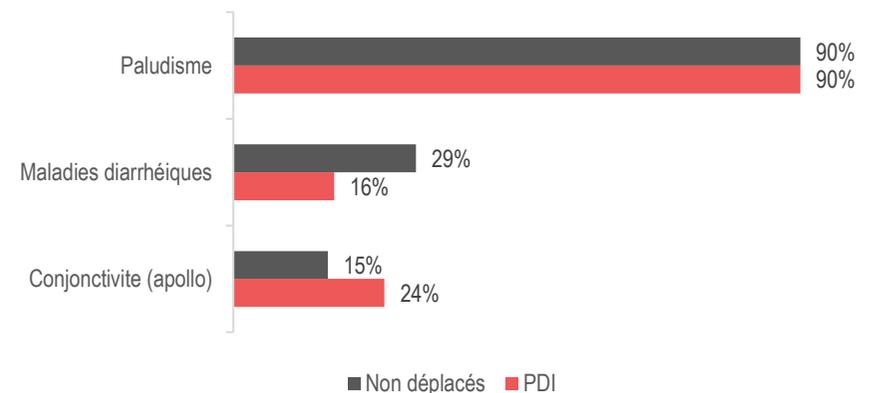
Fréquentation

La fréquentation rapportée par les IC variait d'un établissement à l'autre. Ainsi, alors que le CSPS

de Kora comptait moins de 50 patients par jour, le CMU accueillait plus de 250 patients par jour. Trois centres de santé (le CMA, le CSPS de Lioudougou et le centre MSF) accueillait entre 100 et 250 patients par jour, tandis que le CSPS de Loulouka accueillait entre 50 et 100 patients en moyenne. La fréquentation relativement élevée des centres de santé pourrait expliquer que les participants aux groupes de discussion aient rapporté des attentes importantes lors des consultations.

Mis à part le CMU qui était principalement utilisé par la communauté non déplacée selon l'IC, les autres centres de santé étaient fréquentés aussi bien par les communautés déplacées que non déplacées.

Graphique 10. Trois principaux problèmes de santé rapportés au sein du ménage dans les trois mois précédant la collecte de données, par statut



Principaux problèmes de santé et prises en charge disponibles

La grande majorité des ménages PDI et non déplacés comptaient au moins un membre ayant eu des problèmes de santé au cours des trois mois précédant la collecte de données. En effet, seuls 4% des ménages PDI et 3% des ménages non déplacés ont rapporté n'avoir eu aucun problème de santé sur cette période.

Le paludisme et les fortes fièvres sont les principaux problèmes de santé rencontrés par les ménages interrogés sur les SAT, avec neuf ménages sur dix concernés dans les deux communautés au cours des trois mois précédant la collecte de données.

De plus, la conjonctivite est particulièrement répandue sur les SAT, avec 24% des ménages PDI et 15% des ménages non déplacés ayant rapporté au moins un cas parmi les membres de leur ménage au cours des trois mois précédant la collecte de données. L'arrivée de la saison sèche et la poussière qui circule dans l'air pourraient contribuer à renforcer les risques de conjonctivites. De même, 8% des ménages

des deux communautés ont rapporté d'autres types de problèmes de santé comme de la toux et des rhumes, voire des difficultés respiratoires qui pourraient également être liés à l'arrivée de la saison sèche. Les maladies diarrhéiques sont également courantes, avec 16% des ménages PDI et 29% des ménages non déplacés concernés. Le manque de DLM au niveau des infrastructures sociocommunautaires de base pourrait contribuer à expliquer la prévalence de ces maladies. Parmi les autres affections citées, les ménages non déplacés ont rapporté des cas d'anémie, des maladies urinaires, des accidents de la route ainsi que des maux de dents.

Les principaux services disponibles au niveau des centres de santé au moment de la collecte de données étaient les consultations médicales générales, les vaccinations, le traitement du paludisme et de la diarrhée (5/6). Par ailleurs, plus de la moitié des centres de santé proposaient des prises en charge de la malnutrition, des soins d'urgence ainsi que des accouchements par du personnel formé (4/6). Néanmoins, seuls le CMA et le CMU proposaient des traitements du diabète et des soins de chirurgie au moment de la collecte de

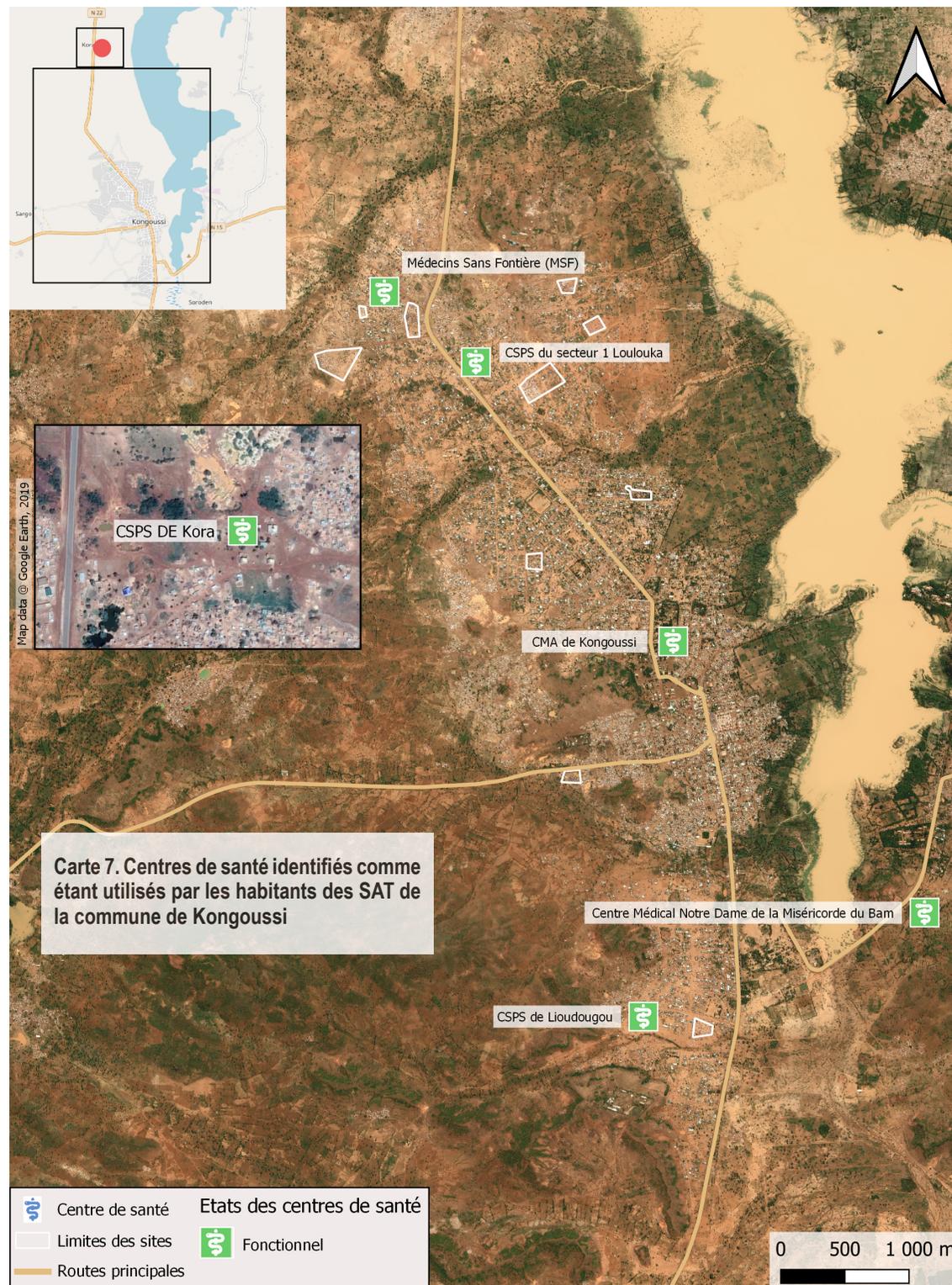




Tableau 4. Services indiqués par les IC comme indisponibles et les plus demandés au sein des 5 centres de santé utilisés par les habitants vivant sur les SAT de Barsalogo

Nature du services	Nombre de centres de santé où le service est indisponible et demandé
Accouchement par du personnel formé	1
Chirurgie	3
Consultations médicales	1
Multivitamines	2
Prise en charge de la malnutrition	1
Soins de santé mentale et soutien psychosocial	1
Soins d'urgence	1
Soutien à l'allaitement	2
Traitement du diabète	1
Traitement VIH/SIDA	1

donnée. Les soins non disponibles au moment de la collecte de données les plus demandés étaient de fait les soins de chirurgie, selon les IC (3/6). Le soutien à l'allaitement et les soins multivitamines ont également été rapportés dans deux établissements de santé comme très demandés mais indisponibles.

Par ailleurs, selon les participants aux groupes de discussion et confirmé par les enquêteurs, le centre de santé MSF propose des soins de santé mobiles avec des médecins se déplaçant directement sur les SAT en journée pour la réalisation de consultation.

Programmes nutritionnels

Des besoins nutritionnels ont été identifiés au niveau des SAT notamment suite à l'arrêt des distributions alimentaires depuis le mois d'août sur la majorité des SAT rapporté par les participants aux groupes de discussion et confirmé par le suivi réalisé par ACTED sur les SAT. Dans ce contexte, 27% des ménages non déplacés et 9% des ménages PDI ont rapporté avoir bénéficié d'un programme nutritionnel au cours des trois mois précédant la collecte de données.

Les ménages ayant bénéficié de programmes nutritionnels ont principalement bénéficié de prise en charge de la malnutrition des enfants (sévère : PDI 22% et non déplacés 26% ; modérée : PDI 56% et non déplacés 59%). En outre, entre un et deux ménages sur dix concernés des deux communautés ont indiqué avoir bénéficié de prise en charge de la malnutrition sévère et modérée des femmes enceintes ou allaitantes. Cependant, aucun ménage n'a rapporté la présence d'un professionnel de santé capable de faire le dépistage précoce de la malnutrition à l'aide d'un ruban au cours des trois mois précédant la collecte de données. Cela pourrait contribuer à une détection moins efficace des cas de malnutrition infantile sur les SAT.

Principaux équipements et matériels disponibles et demandés

Les principaux biens demandés au niveau des centres de santé enquêtés selon les IC étaient les médicaments pour soigner le paludisme et la contraception (5/6). Etant donné que le paludisme est le principal problème de santé rapporté par les deux communautés, il n'est pas étonnant de constater la forte demande de traitement. Venaient ensuite les antibiotiques, les lits d'hospitalisation pour les malades, et les anti-douleurs (4/6). Le nombre important de ménages comptant au moins

une femme enceinte ou allaitante dans les deux communautés induit une demande importante pour les lits d'hospitalisation pour les accouchements. Enfin, dans la moitié des centres de santé couverts par l'évaluation, les seringues, les lits d'hospitalisation pour les accouchements et les médicaments pour les maladies cardiaques étaient les principaux biens de santé demandés. Etant donné que le paludisme est le principal problème de santé rapporté par les deux communautés, il n'est pas étonnant de constater la forte demande de traitement. Similairement, l'important nombre de cas de conjonctivite au cours des trois mois précédant la collecte de données explique que les gouttes pour les yeux aient été régulièrement demandées. Enfin, le nombre important de ménages comptant au moins une femme enceinte ou allaitante dans les deux communautés induit une demande importante pour les lits d'hospitalisation pour les accouchements. Cela est encourageant car semble indiquer que les accouchements sont réalisés pour une partie importante par du personnel qualifié.

Au total, 26 établissements scolaires ont été cartographiés au niveau de la commune de Kongoussi : 19 écoles publiques, écoles privées, deux écoles franco-arabes et une école gérée par une ONG. La majorité des établissements (15/26) offraient des cours pour les primaires (entre 6 et 11 ans) et 11 offraient des cours des cycles post-primaire et secondaire (entre 12 et 17 ans), selon les IC²⁵. Enfin, il existait trois établissements préscolaires dont un seul était situé dans un SAT (Yennenga), tandis qu'aucun établissement proposant des formations supérieures n'a pu être

identifié lors de la cartographie des établissements scolaires utilisés par les habitants des SAT.

Malgré le nombre élevé d'établissements scolaires fonctionnels recensés sur les SAT lors de l'exercice de cartographie, l'enquête ménage révèle qu'il existe des barrières importantes à la fréquentation scolaire, notamment pour les PDI. En effet, plus de quatre ménages PDI sur dix ont indiqué ne pas avoir accès à un établissement éducatif à distance de marche. La situation semble être bien meilleure parmi les ménages non déplacés, dont 92% ont

Graphique 11. Principale raison citée par les ménages pour expliquer les difficultés de scolarisation des membres en âge d'aller à l'école, par statut

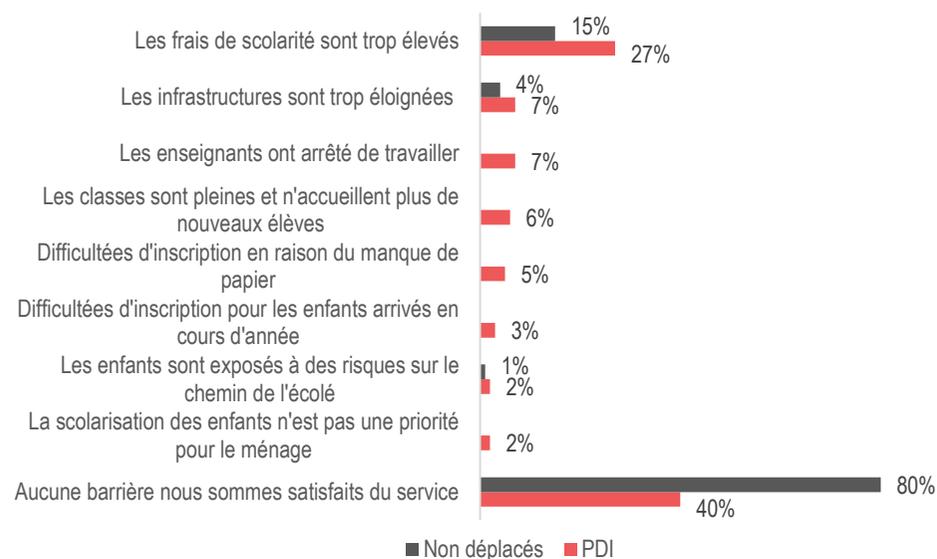


Tableau 5. Principaux problèmes de fonctionnement des établissements scolaires rapportés par les IC enquêtés au niveau des infrastructures

Nature du service	Nombre de centres de santé concernés
Pas suffisamment de matériels éducatifs (livres, cahiers)	13
Pas suffisamment de mobiliers (tables, chaises)	12
Pas suffisamment d'enseignants	9
Fréquentation de l'établissement trop importante pour les places disponibles	7
Manque de clôture	6
Structure endommagée	4
Absence de points d'eau dans l'établissement	2
Les parents ne paient pas les frais de scolarités créant des difficultés de trésorerie pour l'établissement	2

rapporté y avoir accès. Par ailleurs, les participants aux groupes de discussion ont rapporté que peu voire pas d'enfants des ménages PDI vivant sur les SAT étaient scolarisés. Par conséquent 25% des ménages PDI aient rapporté avoir besoin d'une assistance dans le secteur de l'éducation²⁶. Globalement, l'accès des ménages PDI à l'éducation semble être resté inchangé au cours des trois mois précédant la collecte (45%) tandis que pour les ménages non déplacés celui-ci s'est amélioré (56%). La présente évaluation n'a pas permis d'identifier les

raisons de cette amélioration perçue.

Fonctionnalité

Sur les 26 établissements scolaires enquêtés, tous étaient fonctionnels au moment de l'évaluation sauf l'école primaire et préscolaire de Boalinga selon les IC. Néanmoins, 23 des établissements fonctionnels avaient des problèmes, seuls le lycée provincial de Kongoussi et le Collège Lassalian n'étant pas concernés.

²⁵ Un même établissement pouvait proposer plusieurs cycles scolaires

²⁶ Réponse à choix multiples, où les trois principaux besoins ont été enquêtés : le total des pourcentages peut être supérieur à 100%

Le principal problème rapporté par les IC dans 13 établissements était le manque de matériel éducatif. Le deuxième problème le plus rapporté était le manque de mobiliers scolaires (chaises et bureaux) dans 12 établissements. D'autres problèmes tels qu'un manque d'enseignants, une sur-fréquentation des établissements trop importantes pour la place disponible, ou encore un manque de clôture ont été évoqués par les IC. La majorité de ces problèmes existaient avant l'installation des PDI sur les SAT (15/23), bien que leur arrivée ait contribué à renforcer le manque de matériel scolaires et de mobiliers.

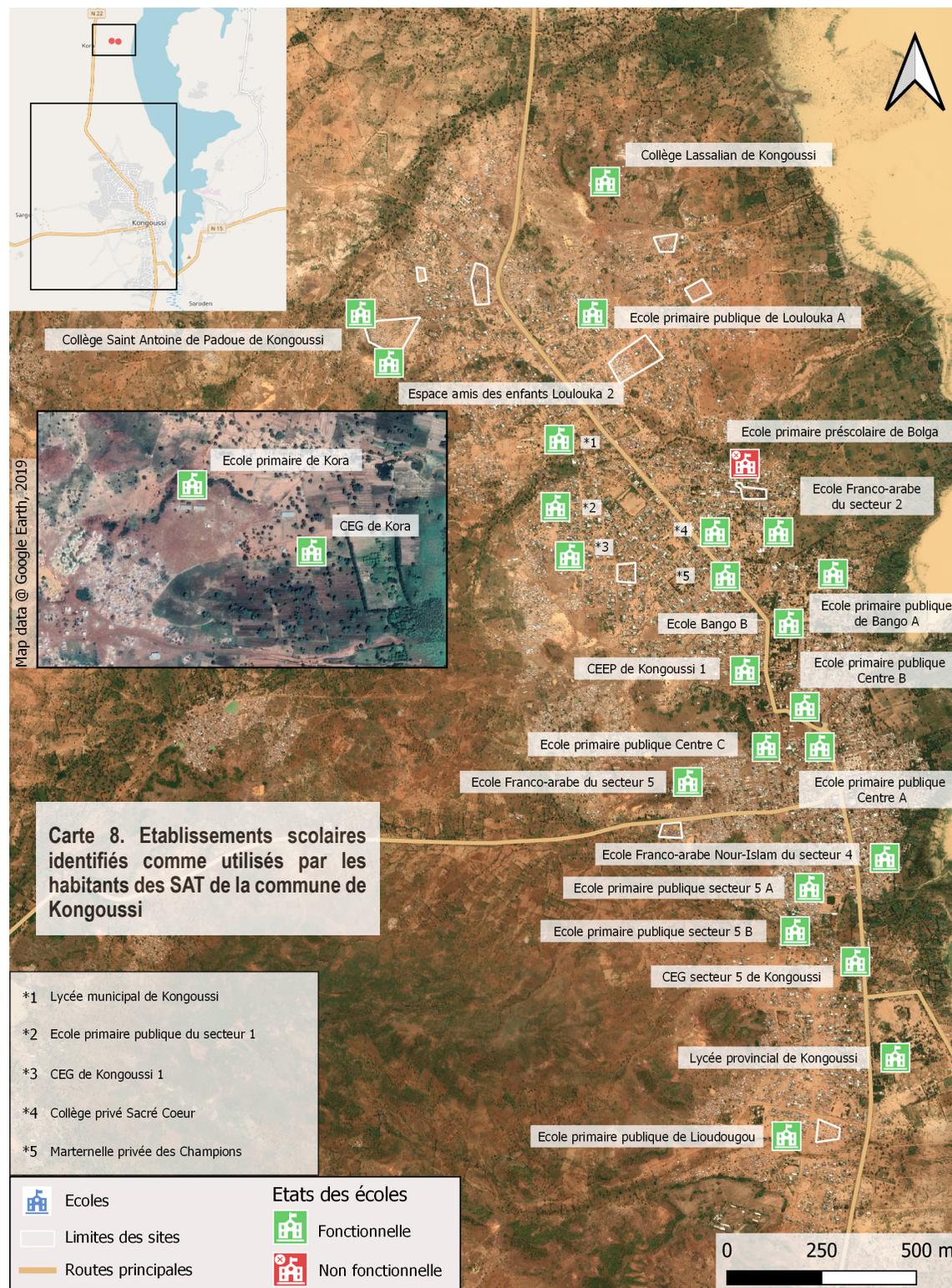
En complément des difficultés de provision des services indiqués par les IC, les ménages ont également rapporté des barrières d'accès à l'éducation (PDI : 60% ; non déplacés : 20%), principalement liées à leur situation socio-économique. Le montant des frais de scolarité a ainsi été cité comme principal frein à la scolarisation des membres des ménages PDI et non déplacés en âge d'aller à l'école (par respectivement 27% et 15% des ménages). Par ailleurs, 7% des ménages PDI ont rapporté que les établissements étaient trop éloignés de leur lieu d'installation et 7% que les enseignants avaient arrêtés de travailler.

Fréquentation

La capacité maximale moyenne des établissements scolaires de Kongoussi pris en compte par la présente cartographie était comprise entre 70 (école franco-arabe du secteur 2) et 1,450 élèves (lycée provincial de Kongoussi). La capacité maximale médiane d'élèves dans les établissements scolaires de la commune de Kongoussi était de 360.

Cependant, 11 des 25 établissements fonctionnels, tous des établissements publics, avaient un nombre d'élèves fréquentant l'établissement supérieur à la capacité maximale de celui-ci. Par exemple, le nombre médian d'élèves fréquentant les établissements de Kongoussi était de 460, tandis que le lycée provincial de Kongoussi accueillait 1 740 élèves au moment de la collecte de données.

La majorité des établissements ne comptaient pas de liste d'attente (15/25), et parmi les établissements ayant mis en place des listes d'attente, celles-ci n'excédaient pas 100 personnes. La liste d'attente la plus importante concernait le centre d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) de Kongoussi. Il semblerait





donc que le recours aux listes d'attente ne soit pas systématique et qu'un grand nombre d'enfants non scolarisés, en particulier parmi les ménages PDI, n'y soient pas inscrits.

Par ailleurs, le ratio médian d'élèves par professeur était de 42 au niveau des établissements scolaires cartographiés, et le ratio le plus élevé était de 89 élèves pour un professeur, au niveau de l'école primaire de Kora. Outre l'afflux de populations dans la commune, la peur d'exercer de certains enseignants qui ont donc cessé d'enseigner pourrait expliquer ces ratios élevés. Par ailleurs, certains enseignants se sont aussi tournés vers d'autres activités lors de la fermeture des écoles dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du COVID-19 et ne sont pas revenus enseigner ensuite.

De plus, les participants de sept des dix groupes de discussion ont rapporté que les enfants PDI ne pouvaient être scolarisés faute de place dans les écoles publiques. En parallèle, les participants ont indiqué que les ménages manquaient de moyens pour financer la scolarisation dans des établissements privés où des places sont parfois encore disponibles. Il est important de souligner que

ce manque de moyens financiers peut également avoir une répercussion sur les conditions de scolarité et la réussite des élèves. En effet, les participants au groupe de discussion de Lioudougou 2 ont rapporté que les membres du ménage scolarisé au collège avaient vu leur moyenne pénalisée car ils ne portaient pas l'uniforme de l'établissement, qu'ils n'avaient pas pu acheter faute de moyens.

Sécurité alimentaire

Les contraintes d'accès aux biens alimentaires semblent être importantes sur les SAT de Kongoussi puisque seulement 13% des ménages PDI ont rapporté avoir eu accès à suffisamment de nourriture au cours des trois mois précédant la collecte de données. De plus, 63% des ménages PDI ont rapporté une détérioration de leur accès à la nourriture au cours de cette période. La principale difficulté à laquelle faisait face les ménages PDI était le manque d'argent pour acheter de la nourriture (35%). En outre, 20% des ménages PDI ont rapporté comme autre difficulté manquer de nourriture en

raison de l'insécurité lors des déplacements pour s'en procurer. En conséquence de leur difficulté à s'approvisionner directement en biens alimentaires, les ménages PDI s'appuient fortement sur l'assistance alimentaire : 56% ont indiqué comme principale source alimentaire des aides (humanitaire : 38% ; gouvernementale : 18%). Cette dépendance a également été rapporté par les participants aux groupes de discussion. Ainsi, la deuxième raison avancée pour expliquer les difficultés à combler leurs besoins en biens alimentaires par les ménages PDI ayant rapporté ne pas pouvoir combler leurs

besoins était liée au fait que les distributions n'avaient pas eu lieu (29%). L'arrêt des distributions alimentaires depuis la fin de l'été 2020 a aussi été évoqué comme préoccupation majeure des PDI installées sur les SAT selon les participants de neuf groupes de discussion sur dix. Enfin comme évoqué précédemment, les participants aux groupes de discussion ont aussi souligné leurs difficultés à se procurer du bois de chauffe en raison de l'interdiction de couper du bois en brousse ce qui complexifie notamment la préparation des repas.

qui se restreint du fait de l'expansion urbaine précédemment constatée.

Ces résultats indiquent des besoins alimentaires particulièrement élevés sur les SAT, ce qui a été confirmé par les ménages. En effet, 97% des ménages PDI et 64% des ménages non déplacés ont rapporté l'assistance alimentaire comme leur besoin prioritaire au moment de la collecte de données.

Marchés

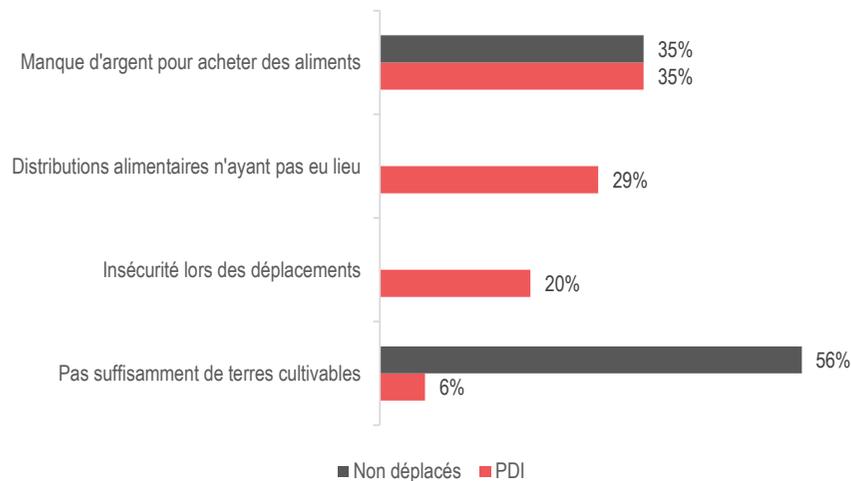
La situation semble être plus satisfaisante pour les ménages non déplacés dont 64% ont rapporté avoir eu accès à suffisamment de nourriture pour combler leurs besoins au cours des trois mois précédant la collecte de données. La principale difficulté des ménages n'ayant pas été en mesure de combler leurs besoins était le manque de terres cultivables (56%). En effet, les ménages non déplacés ont rapporté comme principale source de nourriture largement dépendre de leur production agricole propre (59%) pour s'alimenter, ainsi que des achats avec de l'argent sur les marchés (38%). Il semble donc cohérent que leur principale difficulté concerne l'accès à des terres cultivables,

La cartographie des services sociocommunautaires de base a permis d'identifier six marchés utilisés par les habitants des SAT de Kongoussi couverts par l'évaluation : le grand marché de Kongoussi, le petit yaar du grand marché de Kongoussi²⁷, le marché de Loulouka, le yaar de Lioudougou, le marché de Daar Salam et le marché de Kora, situé dans la localité de Kora à deux kilomètres au nord de Kongoussi. Il s'agissait de cinq yaars et d'un marché central.

Fonctionnalité

Sur ces six marchés, cinq étaient fonctionnels selon les IC interrogés; seul le marché de Koura

Graphique 12. Principales raisons rapportées par les ménages en incapacité de couvrir leurs besoins alimentaires pour expliquer ce problème de couverture, par statut



²⁷ Les yaars sont des agrégats de petits commerces situés en bord de route



Carte 9. Marchés identifiés comme utilisés par les habitants des SAT de la commune de Barsalogo



était partiellement fonctionnel. En effet, il s'agit d'un petit marché dont les commerçants s'approvisionnent régulièrement sur le grand marché de Kongoussi. Certains jours où se tient le marché de Kongoussi, le marché de Koura est donc presque vide. Toutefois, les IC n'ont pas identifié de barrières majeures à l'utilisation des marchés par les communautés.

L'ensemble des marchés couverts par la cartographie des infrastructures étaient ouverts tous les jours de la semaine selon les IC. Le nombre de commerçants réguliers varie grandement entre le marché central et les yaars. Alors que le grand marché de Kongoussi comptait 1 500 commerçants réguliers, les 5 yaars en comptaient entre 10 et 70 chacun. Il s'agit donc de marchés de petite taille.

Le grand marché de Kongoussi, le marché de Loulouka et le marché de Daar Salam sont particulièrement fréquentés avec en moyenne plus de 500 utilisateurs journaliers selon les IC. Le marché de Kora, bien que situé hors du centre urbain de Kongoussi et comptant seulement 30 commerçants réguliers, accueillait en moyenne entre 100 et 250 personnes par jour. Enfin,

le petit yaar du grand marché et le yaar de Lioudougou avaient une affluence journalière de 50 à 100 personnes selon les IC.

Les marchés de Daar Salam, Loulouka et le petit yaar du grand marché sont fréquentés par les deux communautés selon les IC interrogés, tandis que le grand marché de Kongoussi, le marché de Kora et le Yaar de Lioudougou sont principalement utilisés par les ménages non déplacés.

Bien que l'exercice de cartographie des infrastructures n'ait pas permis d'identifier de problèmes liés à la provision de services, les enquêtes ménages ont mis en exergue des difficultés d'accès pour les ménages non déplacés et PDI causés principalement par des facteurs socio-économiques. Parmi les 38% de ménages non déplacés et les 17% de ménages PDI enquêtés rapportant s'approvisionner principalement en biens alimentaires sur les marchés, la grande majorité ont indiqué comme principale barrière les prix trop élevés (PDI : 94% ; non déplacés : 89%). Les participants de six groupes de discussion sur 10 ont également rapporté être contraints de s'approvisionner

ABA | BURKINA FASO

Commune de Kongoussi

Tableau 5. Nombre de marchés dans lesquels les IC ont rapporté que les articles ménagers essentiels listés sont disponibles, sur les 6 marchés utilisés par les habitants des SAT de Kongoussi

Articles ménagers essentiels	Nombre de marchés où l'article est disponible
Aquatabs	1
Savon	5
Détergent	5
Brosse à dent	5
Dentifrice	4
Serviettes sanitaires	4
Couches	5
Nattes	2
Moustiquaires	4
Ustensiles de cuisine	4
Vaisselle	3
Bidons / jerricans	3
Couverture	3
Clous / Visses	1
Bâches en plastique	3
Pôle de bois	1
Corde	2
Matériel de construction d'abris	3
Lampe torche / solaire	4
Batterie	4
Vêtements / chaussures d'adultes	3
Habits d'enfants	4
Articles de toilettes	4

Tableau 6. Nombre de marchés dans lesquels les IC ont rapporté que les biens alimentaires listés sont disponibles, sur les 6 marchés utilisés par les habitants des SAT de Kongoussi

Biens alimentaires	Nombre de marchés où le bien alimentaire est disponible
Riz	5
Pâtes	5
Maïs	5
Sucre	5
Oignons	4
Arachide et dérivés	5
Haricot (niébé)	5
Mil	5
Fruits et agrumes	5
Légumes	5
Huile de palme	4
Huiles végétales	4
Feuille de Baobab	6
Sel	5
Sorgho	5
Viande ou poisson	6
Oeufs	3
Collation (types biscuits)	3
Laits / produits laitiers	4
Soumbala	5

sur les marchés en raison de la suspension des distributions mais manquer de moyens financiers pour couvrir l'ensemble de leurs besoins. Par ailleurs, 12% des ménages PDI concernés ont rapporté des difficultés d'accès liées au manque de transport pour accéder aux marchés. 6% des ménages PDI et 19% des ménages non déplacés concernés ont aussi rapporté le manque de marché à distance de marche. Le centre urbain de Kongoussi est en effet très étalé du Nord au Sud, avec des marchés concentrés dans certaines zones. Les SAT de Boalinga et de la maison d'arrêt n'ont ainsi aucun marché cartographié à proximité. Similairement, le SAT de Yennenga est relativement éloigné du marché le plus proche. Cela pourrait expliquer les difficultés de transport évoquées par les ménages PDI, en particulier sur les SAT de Boalinga et de Yennenga. Enfin, 6% des ménages non déplacés ont rapporté que les marchés à proximité n'étaient pas fonctionnels, en particulier au niveau du SAT de Watinooma.

Approvisionnement des marchés

La majorité des biens alimentaires et des AME sont disponibles dans la majorité des marchés enquêtés selon les IC. Toutefois certains AME, notamment les aquatabs, des clous et vis et des pôles de



bois n'étaient disponibles que dans un marché. A l'inverse, les feuilles de baobab, la viande et le poisson sont les trois biens alimentaires qui ont été rapportés par les IC comme disponibles sur l'ensemble des marchés. Les principales céréales sont également disponibles dans la quasi-totalité des marchés (5/6). Globalement, l'approvisionnement en biens alimentaires des marchés de Kongoussi est satisfaisant.

Moyens de subsistance

Seuls 24% des ménages PDI ont déclaré avoir accès à au moins une activité génératrice de revenus (AGR) au moment de la collecte de données. Cette proportion est bien plus importante parmi la

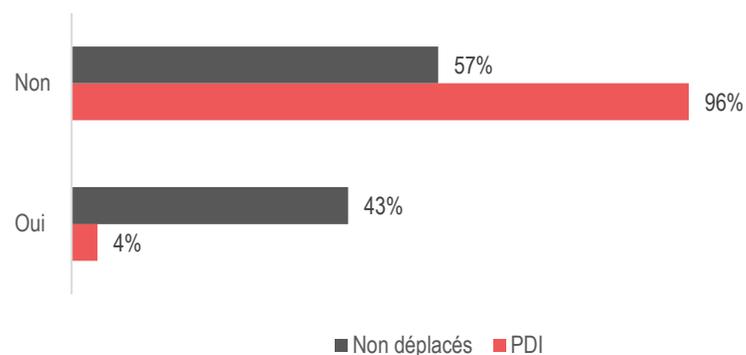
communauté non déplacée, où environ les deux tiers des ménages ont rapporté pratiquer une AGR au moment de la collecte de données. En outre, 52% des ménages PDI et 53% des ménages non déplacés ont rapporté un besoin prioritaire en assistance pour le soutien aux moyens de subsistance et le développement d'AGR. Les besoins identifiés par les ménages des deux communautés en assistance AGR sont donc similaires malgré les différences d'accès observées entre les ménages.

La principale source de revenu des ménages PDI ayant indiqué accéder à des AGR est liée aux activités de transformation de produits naturels, d'exploitation et de vente de production minière (42%)²⁸. L'importance de l'orpaillage dans la

province de Bam pourrait expliquer l'importance de cette AGR. La deuxième AGR des ménages PDI et première des ménages non déplacés est le petit commerce (non déplacés : 40% ; PDI : 33%). L'agriculture et l'élevage sont également communs parmi les ménages non déplacés (respectivement 25% et 20%). Cependant, la faible disponibilité des terres cultivables sur les SAT ou à proximité (4% des ménages PDI et moins de la moitié des ménages non déplacés ont rapporté avoir un accès au moment de la collecte) pourrait expliquer en partie le rôle moindre de l'agriculture et de l'élevage dans les SAT, comparé aux moyennes nationales²⁹. Cela a été confirmée par les participants à huit groupes de discussion, qui ont indiqué ne pas disposer de terres cultivables. Enfin, durant les groupes de discussion des SAT de la maison d'arrêt et de Kongoussi-Tikaré, les participants ont indiqué que certains PDI pratiquaient des petits travaux en échanges de revenus.

Cela pourrait être dû à l'insécurité dans les localités d'origine empêchant de s'y rendre pour cultiver, comme rapporté par les participants aux groupes de discussion de six. Sur le SAT de Loulouka 1, les participants ont notamment précisé que plus personne ne vivait dans les localités d'origine qui étaient devenues trop dangereuses.

Graphique 13. Accès des ménages à des terres cultivables sur ou à proximité des SAT, par statut



Pratique de mouvements pendulaires

Aucun ménage PDI sur les SAT de Kongoussi a rapporté réaliser des mouvements pendulaires pour cultiver dans leur localité d'origine, tandis que 6% ont indiqué en réaliser dans le cadre d'autres AGR.

²⁸ Réponse à choix multiple, le total des pourcentages peut être supérieur à 100%

²⁹ Conseil national de la statistique, Plan national de développement économique et social (2016-2020), 2016

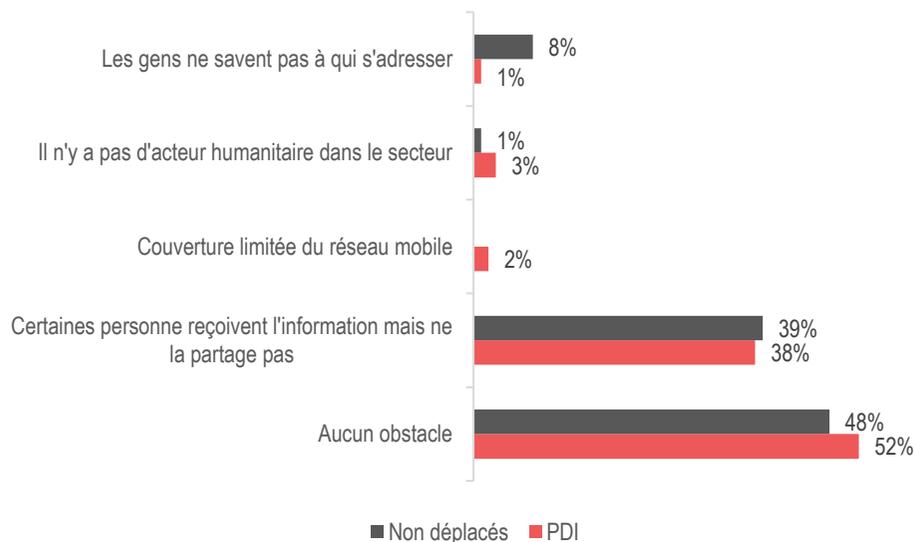
📡 Accès à l'information

La principale source utilisée par les ménages PDI et non déplacés pour obtenir des informations relatives aux infrastructures sociocommunautaires de base dans la ville de Kongoussi et au niveau de leur lieu d'installation était les leaders communautaires (rapportés par respectivement 57% et 38%)³⁰, suivis par les autorités locales et les fonctionnaires gouvernementaux (respectivement 26% et 31%). Enfin, 21% des ménages non déplacés et 13% des ménages PDI ont identifié leurs proches comme leur principale source d'information sur les infrastructures et services sociocommunautaires. A noter que 4% des ménages non déplacés ont aussi rapporté se tourner vers les chefs religieux.

Les travailleurs humanitaires et des organisation intergouvernementales n'étaient identifiés comme principale source d'information que par 1% des ménages dans les deux communautés.

La radio était le principal canal de transmission d'informations des ménages non déplacés (46%) et le deuxième canal des ménages PDI (24%). Ces derniers privilégient les échanges en face à face (52%) et ont également recours à des appels téléphoniques (19%). Quant aux ménages non déplacés, 36% ont rapporté échanger en personne et 11% s'informer auprès des crieurs publics.

Graphique 14. Principaux problème d'accès à l'information rapporté par les ménages, par statut



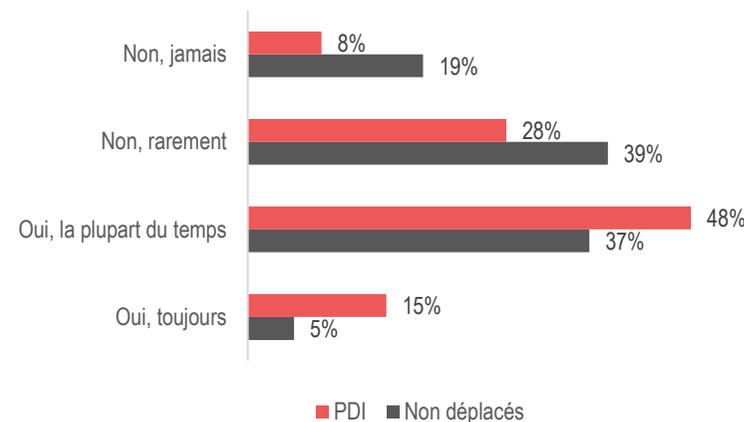
■ Non déplacés ■ PDI

³⁰ Les leaders communautaires sont principalement des chefs de village PDI installés dans les SAT (pour les PDI), des notables, des leaders religieux ainsi que des chefs de quartier

ABA | BURKINA FASO

Commune de Kongoussi

Graphique 15. Sentiment des ménages d'être suffisamment informés sur les décisions prises au niveau de leur SAT d'installation, par statut



■ PDI ■ Non déplacés

Il existe plusieurs barrières d'accès à l'information pour les habitants des SAT, notamment quant à l'assistance humanitaire, comme rapporté par la moitié des ménages des deux communautés. Environ quatre ménages sur dix dans les deux communautés ont rapporté des lacunes de diffusion de l'information (« certaines personnes reçoivent l'information mais ne la partagent pas »). Par ailleurs, 8% des ménages non déplacés ont souligné ne pas savoir à qui s'adresser pour obtenir ces informations. Certains ménages non déplacés ont également rapporté que leur communauté avait plus de mal à se procurer des informations sur l'assistance disponible auprès des autorités locales.

Pour terminer, la majorité des ménages PDI (63%) a rapporté avoir le sentiment d'avoir suffisamment d'information sur les décisions prises par les acteurs locaux au niveau des SAT, alors que 58% des ménages non déplacés ont rapporté ne pas avoir le sentiment d'être suffisamment informés, dont 19% de manière systématique. Il semblerait donc que l'accès à l'information sur les décisions prises au niveau des SAT soit relativement plus satisfaisant pour les ménages PDI que parmi les ménages non déplacés.



Protection³¹

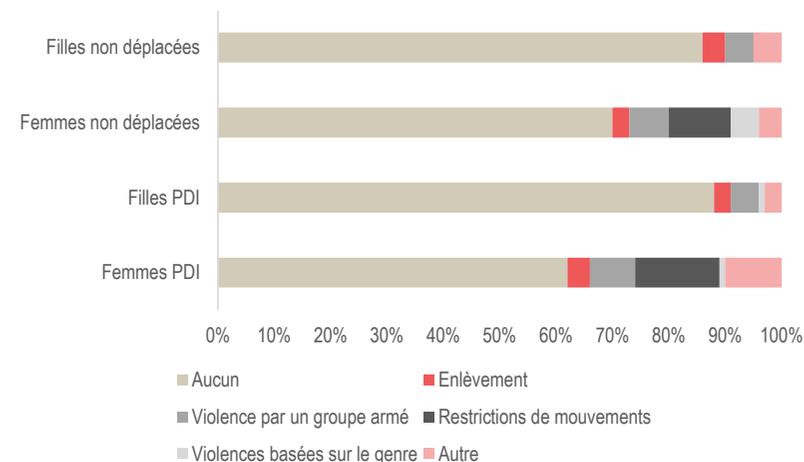
En milieu urbain, la forte densité de population et l'arrivée massive de personnes déplacées sur le SAT peuvent contribuer à accentuer les risques de protection existants, notamment en raison des abris surpeuplés et pour les personnes contraintes de dormir dehors. Néanmoins, 93% des ménages PDI et 87% des ménages non déplacés ont indiqué se sentir en sécurité sur leur lieu d'installation. En outre, 90% et 64% des ménages non déplacés ont rapporté que leur sentiment de sécurité sur le SAT s'est amélioré au cours des trois mois précédant la collecte de données. La durée de l'installation et l'absence d'incidents majeurs sur les SAT pourraient expliquer cette amélioration du sentiment de sécurité, notamment parmi la communauté PDI.

Toutefois, des incidents de type vol ont été à déplorer sur les SAT, puisque 32% des ménages non déplacés et 21% des ménages PDI ont rapporté des cambriolages et des pillages de maisons récurrents sur les SAT. Alors que la majeure partie de ces ménages PDI (13%) ont indiqué qu'il s'agissait de cambriolage des abris des PDI, les ménages non déplacés ont plus fréquemment rapporté que ces

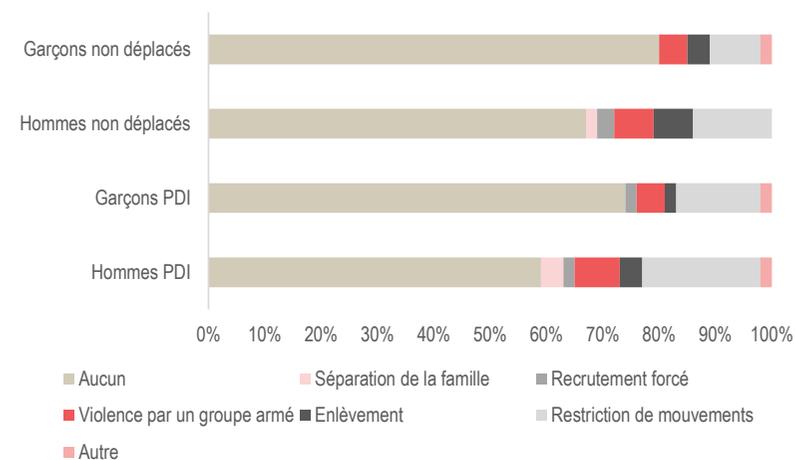
incidents touchaient les deux communautés sans distinction (19%). Le SAT de Loulouka 1 semble être particulièrement touché, avec la quasi-totalité des ménages des deux communautés ayant rapporté un incident de ce type.

Il a également été demandé aux ménages quelle était leur principale préoccupation en matière de protection, désagrégée par groupe d'âge et de sexe¹⁵. Pour l'ensemble des groupes d'âge et de sexe les ménages concernés au moins six ménages sur dix ont rapporté n'en avoir aucune. Par ailleurs, il semble qu'une plus grande proportion de ménages PDI aient rapporté des inquiétudes en matière de protection que les ménages non déplacés. La principale préoccupation des ménages non déplacés concernait les restrictions de mouvements (environ un ménage sur dix pour tous les groupes concernés). Elle était aussi la principale préoccupation des ménages concernant les hommes et des garçons PDI (respectivement 21% et 15%) tandis que leur principale inquiétude pour les femmes et des filles PDI étaient les violences perpétrées par les groupes armés (respectivement 8% et 5%).

Graphique 14. Principaux problèmes de protection des membres du ménage de sexe féminin rapportés par les ménages, par statut et âge



Graphique 15. Principaux problèmes de protection des membres masculins du ménage rapportés par les ménages, par statut et âge



31 Les outils utilisés n'ont pas été créés pour appréhender en profondeur les difficultés rencontrées par les ménages PDI et non déplacés en matière de protection. Par ailleurs les membres de sexe féminin ont été moins enquêtés ce qui pourrait induire un manque de précision au niveau des données recueillies. Néanmoins, une évaluation dédiée sur ce thème pourrait permettre de mieux comprendre les besoins des ménages suite aux potentiels traumatismes subis par une partie voire dans certains cas la totalité des membres qui ont fui des violences dans leur localité d'origine.

Cohésion sociale

Entente des communautés

Les relations entre les communautés PDI et non déplacées étaient globalement bonnes, avec une collaboration positive, au moment de la collecte de données, comme rapportés par 96% des ménages PDI et 83% des ménages non déplacés. De plus, dans la majorité des groupes de discussion, les participants ont souligné les bonnes relations entre les communautés vivant sur les SAT. Dans les SAT de Loulouka 1 et de Yennenga, les participants ont même souligné être reconnaissants de l'aide apportée par les ménages non déplacés aux PDI lors de leur installation.

De très faibles proportions des ménages ont cependant rapporté des relations fragiles entre les communautés : les ménages non déplacés ont indiqué l'existence de relations fragiles autour de l'accès aux services et aux infrastructures sociocommunautaires de base (3%) et en raison de tensions à l'encontre des nouveaux arrivants (2%). Similairement, 2% des ménages PDI ont identifié des relations tendues autour de l'accès aux services et aux infrastructures sociocommunautaires de base. L'existence de quelques tensions intra et

intercommunautaires sur les SAT a été confirmée par les participants aux groupes de discussion. Dans les SAT de Loulouka 1, de Boalinga, de la maison d'arrêt, de Watinooma, de Yennenga et de Wend-Kuni, les participants ont indiqué des tensions entre les femmes au niveau des points d'eau. Des tensions existent également entre les PDI, en particulier au sein des ménages polygames entre les co-épouses selon les participants de trois groupes de discussion. Les participants ont également rapporté des tensions dans les ménages entre les hommes et les enfants dans le SAT de Boalinga. Le nombre important de personnes au sein d'un même abri contribuerait à renforcer ces tensions.

Gestion des conflits

Il existe différents modes de gestion des conflits sur les SAT selon les participants de sept groupes de discussion, mais la majorité promeut la médiation et le pardon. L'utilisation de la plaisanterie et la participation aux événements des différentes communautés a aussi été perçue comme un moyen de prévenir l'émergence de conflits. Sur les SAT de Watinooma et Boalinga, les PDI se connaissaient tous avant l'installation (proches) ce qui prévient

les conflits selon les participants aux groupes de discussion.

Les PDI se tournent vers les personnes âgées, considérées comme plus sages pour désamorcer les conflits dans la majorité des SAT selon les participants aux groupes de discussion. Dans les SAT de la maison d'arrêt et de Boalinga, les participants ont indiqué faire appel aux comités composés de cinq représentants PDI et cinq représentants non déplacés pour gérer les disputes.



L'assistance des PDI est une priorité pour les autorités locales comme pour les OSC selon les IC. Il s'agit d'une urgence humanitaire de grande ampleur ; les IC des OSC ont indiqué être d'autant plus mobilisés du fait que certains proches sont directement affectés par la crise. Cette crise a entraîné l'implantation de nouveaux acteurs sur les dernières années. Les partenaires humanitaires sont en effet divers et nombreux dans la commune de Kongoussi. Il s'agit principalement d'ONG et d'OSC, mais on trouve aussi des partenaires d'organisations internationales et des partenaires étatiques.

Autorités locales³²

L'Action sociale et le service social de la mairie ont un rôle d'enregistrement des PDI et d'identification de leurs besoins prioritaires selon les IC interrogés. Ils participent aussi aux distributions alimentaires comme acteurs programmatiques. L'Action sociale se positionne également comme un intermédiaire entre les populations et les acteurs humanitaires. En raison de ces nombreuses prérogatives, la crise de déplacement a mené à une importante augmentation du volume de ses activités. Le service social de la mairie quant à lui coordonne l'attribution des parcelles et des espaces pour l'installation des

PDI, et assure autant que possible la sécurité dans la ville. Toutefois, le renforcement de la sécurité dans la zone a aussi été évoqué comme un axe contributif à l'amélioration des conditions de vie sur les SAT par l'un des IC.

Le cadre de concertation du Conseil provincial de secours, d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR) a été cité par les IC des autorités locales comme un cadre de concertation sur lequel ils s'appuient pour répondre à la crise actuelle de déplacements. Ce cadre rassemble les acteurs des autorités locales, notamment la mairie et l'Action sociale mais aussi la direction provinciale. Des concertations sont aussi organisées avec les ONG et les autres partenaires de mises en œuvre tels que les Conseils villageois de développement (CVD). Les IC ont également rapporté se baser sur le Plan National du Conseil national de secours, d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) pour développer leur stratégie de réponse à la crise en cours.

Défis évoqués

Le principal défi matériel évoqué par les acteurs est le manque de moyens financiers qui ne permet pas de répondre aux besoins nombreux et diversifiés

observés sur le terrain. Les besoins humains sont aussi importants selon les IC : les instances manquent de personnel, alors que le personnel existant n'est pas toujours formé pour répondre au mieux à des urgences humanitaires.

Les acteurs, bien que positifs sur la coordination existante, ont tout de même souligné l'existence de défis. En effet, une préoccupation existe du fait de la diversité des partenaires identifiés. Celle-ci pourrait contribuer à complexifier l'assistance et à augmenter les risques de dédoublement des programmes si la coordination mise en place n'est pas suffisante. De plus, il n'existe pas de plan local dédié à la réponse à la crise, les principales directives émanant du CONASUR.

Société civile

Les OSC quant à elles jouent principalement un rôle programmatique, venant compléter les actions mises en place par les autorités locales et les acteurs humanitaires pour porter assistance aux PDI. Malgré la crise humanitaire dans la commune, les IC ont rapporté que des activités de développement ont été conservées. Toutefois, selon un des deux IC travaillant dans une OSC locale, entre 60%

et 80% des activités de développement ont été affectées par la crise, et une partie non négligeable totalement réorientées vers des programmes d'assistance alimentaire ou des distributions d'AME. Cela correspond aux besoins rapportés par les ménages déplacés dans la commune ainsi que par les participants aux groupes de discussion. Les OSC participent notamment aux distributions alimentaires et prodiguent du soutien psychologique aux PDI.

En matière de coordination, les IC des OSC ont souligné l'utilité des directives reçues de l'Action sociale, qui permettent notamment d'éviter les doublons d'intervention et d'identifier les besoins prioritaires des ménages. Les IC des OSC sont aussi satisfaits de leur intégration aux instances de concertation telles que les Clusters et les réunions chapeautées par l'Action Sociale.

Défis évoqués

Plusieurs défis ont pu être cités par les IC interrogés au niveau des OSC. Un IC des OSC a indiqué que les ONG internationales (ONGI) et les organisations non gouvernementales pourraient mieux prendre en compte les valeurs communautaires non codifiées des communautés assistées. Un IC travaillant

³² Les autorités locales interrogées dans le cadre de cette évaluation travaillaient au sein de la préfecture et de l'Action Sociale. Les données rapportées dans cette section concernent donc ces acteurs sauf si spécifié différemment.

pour une OSC a indiqué que le renforcement de la collaboration entre les ONGI et les OSC pourrait amener plus d'efficacité sur les programmes du terrain afin de s'attaquer à la source du problème selon cet IC : la pauvreté. A l'heure actuelle, l'assistance ne permettrait pas d'autonomiser suffisamment les populations et contribuerait à créer de la dépendance. Le renforcement de l'autonomie des PDI serait donc un axe de travail pour les IC des OSC, notamment via la mise en place de programmes de soutien au développement des

AGR. Cette idée a été également suggérée par l'IC du service social de la mairie.

Par ailleurs, les OSC bénéficieraient d'un soutien en renforcement de leurs capacités en matière de plaidoyer auprès des bailleurs et de communication avec les PDI, ainsi que d'un soutien financier plus important pour mener à bien leurs activités.

Graphique 16. Principal interlocuteur des ménages en cas de plainte concernant les infrastructures sociocommunautaires de base, par statut



Perception des ménages

Plus de la moitié des ménages non déplacés (55%) et 41% des ménages PDI ont rapporté avoir le sentiment de ne pas avoir été consulté et n'avoir aucune influence sur le processus décisionnel portant sur les infrastructures sociocommunautaires de base dans les environs de leur SAT d'installation. Par ailleurs, 28% des ménages non déplacés et 20% des ménages PDI ont indiqué avoir le sentiment de ne pas avoir la capacité d'influencer ce processus, bien qu'ils aient été consultés.

Les principaux acteurs impliqués dans la prise de décision au niveau des SAT selon les ménages sont la municipalité et les conseillers municipaux (non déplacés : 71% ; PDI : 39%), les leaders communautaires (non déplacés : 37% ; PDI : 55%) et les acteurs humanitaires (non déplacés : 30% ; PDI : 40%)³³. Les acteurs humanitaires sont donc perçus comme des acteurs importants aux côtés des autorités locales dans les décisions mises en œuvre au niveau des SAT de Kongoussi couverts par l'évaluation.

Les présidents du CVD ; non déplacés : 44% ; PDI : 24%) semblent également être perçus comme des

acteurs impliqués dans les prises de décisions au niveau des SAT, tandis que les gestionnaires de services le sont pour environ un ménage sur dix des deux communautés.

Les ménages ont également été interrogés sur l'interlocuteur principal vers lequel ils se tourneraient en cas de plainte concernant une infrastructure sociocommunautaire de base. Environ un tiers des ménages des deux communautés contacteraient les leaders communautaires. Les ménages PDI perçoivent également l'Action Sociale comme un interlocuteur privilégié en cas de plainte (43%), tandis que les ménages non déplacés auraient tendance à se tourner vers la municipalité (24%) et les services de police et de gendarmerie (17%).

Assistance humanitaire



Concernant l'assistance humanitaire, 1% des ménages PDI et 9% des ménages non déplacés ont rapporté ne pas avoir besoin d'assistance. Cela a été confirmé par les IC des autorités locales et des OSC qui ont souligné des besoins multisectoriels très importants des ménages de la commune de Kongoussi.

Malgré les besoins importants en assistance rapporté par les ménages, seule une minorité a pu bénéficier d'assistance. Il semble en outre y avoir des disparités importantes d'accès à l'assistance entre les communautés au niveau des SAT, une plus grande proportion de ménages PDI ayant rapporté avoir reçu plus. En effet, 38% des ménages PDI ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance au cours des trois mois précédant la collecte de données, contre seulement 5% des ménages non déplacés, l'ensemble d'entre eux vivant sur les SAT Loulouka 1, du marché et de Yennenga.

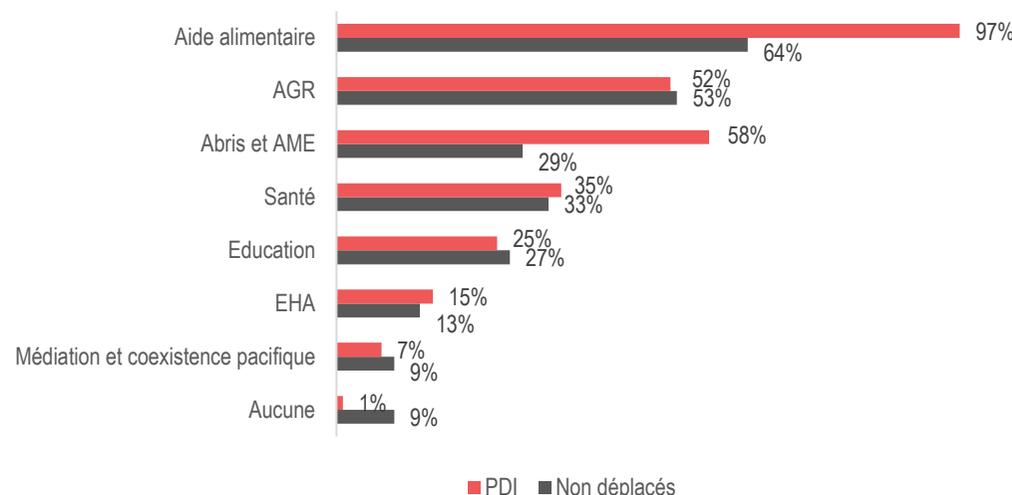
Parmi les ménages PDI qui ont bénéficié d'une assistance, 97% ont rapporté avoir reçu une assistance en nature et 28% de type transfert monétaire. L'ensemble des ménages non déplacés concernés a rapporté avoir bénéficié d'une assistance en nature.

Secteur de l'assistance et mode d'administration

Parmi les ménages assistés, le principal type d'assistance reçue au cours des trois mois précédant la collecte de données par les ménages PDI est une aide alimentaire (95%). En outre, 23% des ménages PDI ont rapporté avoir reçu une assistance pour des soins de santé, 20% concernant les abris et les AME, et 9% un soutien en AGR et en éducation. Enfin 2% ont bénéficié d'une assistance en EHA. Ce faible pourcentage pourrait s'expliquer par le fait que l'installation de latrines et de points d'eau au niveau d'un SAT ou à proximité n'est pas considéré par les ménages comme une aide directe. Dès lors, ce type d'assistance pourrait être moins rapporté que d'autres (distributions alimentaires, abris) quand bien même de nombreux ménages bénéficieraient des infrastructures installées par les acteurs de l'EHA.

Parmi les ménages non déplacés ayant bénéficié d'assistance, 40% des ménages ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance alimentaire, 40% d'accès aux soins et 40% en abris et AME³⁴.

Graphique 17. Types d'assistance humanitaire dont les ménages ont rapporté avoir besoin en priorité, par statut³⁵



Assistance rapportée par les acteurs humanitaires sur les SAT³⁶

Des activités d'assistance ont effectivement été mises en place au niveau des SAT, notamment par les acteurs humanitaires¹⁵. De manière générale, les ménages ont pu bénéficier d'une assistance importante en matière d'accès aux soins. MSF est particulièrement implanté dans la commune de Kongoussi et a pu apporter des soins primaires aux ménages dans la majorité des sites, en complément des services étatiques déjà présents de longue

date dans la zone. Via sa clinique mobile, MSF a également pu proposer des consultations et de l'assistance en nutrition sur certaines des SAT. De même, l'ensemble des SAT ont bénéficié au cours des six derniers mois précédant la collecte de données d'une assistance de type abris et AME, notamment via la construction et la réhabilitation d'abris sur les SAT. Les ménages ont également bénéficié et de distributions de kits AME. Des activités de protection ont également été mises en place dans la quasi-totalité des SAT, via la création de comité de protection principalement. Par ailleurs, en ce qui

34 Réponse à choix multiple, le total des pourcentages peut excéder 100%

35 Réponse à choix multiple, le total des pourcentages peut excéder 100%

36 Pour l'ensemble de la sous-section, les données sont issues de l'évaluation réalisée et des informations triangulées par ACTED sur les SAT en novembre 2020

concerne le secteur de l'EHA, dans la majorité des SAT des latrines ont été construites par des acteurs humanitaires, et parfois réhabilitées, dans la majorité des SAT. Les ONG Plan, Solidarités International et Welthungerhilfe (WHH) ont notamment été identifiées par les participants aux groupes de discussion comme des acteurs de l'assainissement dans les SAT.

Toutefois, l'assistance en eau reste sporadique et sur certains SAT, il a été indiqué que les ménages devaient systématiquement acheter leur eau malgré des moyens financiers réduits. De plus, peu d'assistance en éducation a été

identifiée comme mise en place au niveau des SAT par les acteurs humanitaires, malgré de relativement faibles taux de scolarisation parmi les enfants PDI. Enfin aucune assistance alimentaire n'aurait eu lieu depuis plusieurs mois sur les SAT, comme évoqué précédemment.

Satisfaction vis-à-vis de l'assistance

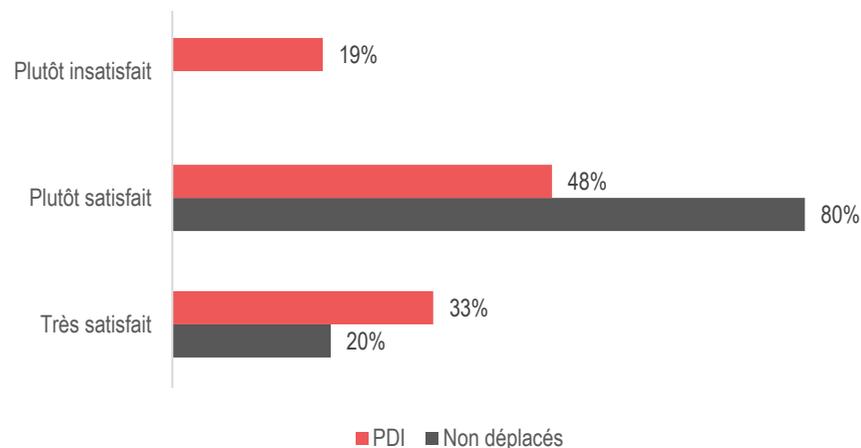
Parmi les ménages PDI assistés au cours des trois mois précédant la collecte de données, environ huit ménages sur dix ont rapporté avoir été satisfaits de l'assistance reçue (très satisfaits : 33% : plutôt satisfaits : 48%). En revanche, 19% des ménages

PDI se sont dit plutôt insatisfaits de l'assistance reçue. Aucun ménage PDI assisté n'a rapporté être très insatisfait par l'aide reçue.

La principale raison donnée par les ménages PDI insatisfaits pour expliquer ce mécontentement est le fait que l'assistance n'était pas disponible en quantité suffisante (42%). L'insatisfaction était également liée à la perception que l'assistance ne viserait pas les personnes les plus vulnérables (33%). De plus, 17% de ces ménages PDI ont rapporté que l'assistance est trop irrégulière ou sur des périodes trop courtes. Enfin, 8% des ménages PDI insatisfaits ont indiqué manquer d'information sur l'assistance disponible comme raison de leur insatisfaction.

Durant les groupes de discussion, les participants ont également exprimé une certaine insatisfaction concernant l'assistance alimentaire, comme mentionné précédemment. Selon eux, les distributions alimentaires ont été interrompues depuis la fin de l'été malgré les besoins importants des ménages et la dépendance de beaucoup de PDI à l'aide alimentaire. En parallèle, les participants aux groupes de discussion des SAT de Loulouka 1 et de Lioudougou 2 ont rapporté que l'assistance en abris reçue ne comblait pas les besoins des ménages PDI vivant sur les SAT.

Graphique 18. Satisfaction rapporté par les ménages vis-à-vis de l'assistance reçue parmi les ménages ayant bénéficié d'une aide et par statut³⁷



Conclusion

L'évaluation territoriale réalisée dans les SAT de la commune de Kongoussi a permis d'obtenir des informations sur les besoins prioritaires des ménages et les défis auxquels sont confrontés les acteurs locaux. De manière globale, un écart de conditions de vie a été identifié entre les communautés enquêtées, avec des ménages PDI vivant dans des situations relativement plus difficiles que les ménages non déplacés. **Des conditions de vie précaires couplées à des besoins d'assistance importants ont cependant été rapportés dans les deux communautés.**

La majorité des ménages PDI se sont installés sur les SAT de Kongoussi il y a un an ou plus. Les installations relativement durables des ménages déplacés sur les SAT, et l'absence de projet de retour imminent vers les localités d'origine en raison de l'insécurité, nécessitent de penser une réponse intégrée au nexus humanitaire-développement. D'une part, les ménages PDI et les participants aux groupes de discussion ont souligné des besoins urgents pour une réponse humanitaire soutenue en matière **d'accès à la nourriture et à l'éducation**. En complément, la reprise d'activités de développement, notamment de **soutien aux**

AGR aujourd'hui inaccessibles pour la plupart des ménages PDI vivant sur les SAT, semble un élément clé pour les OSC et les autorités locales afin d'éviter la déstabilisation durable des dynamiques préexistantes dans la commune de Kongoussi. **Le renforcement des capacités et des moyens financiers des acteurs programmatiques et des instances locales a aussi été souligné** lors de l'évaluation comme un axe d'amélioration de l'efficacité de la réponse dans la zone.

En outre, la pression démographique au niveau des SAT suite aux arrivées massives de PDI a résulté en **une importante expansion urbaine**, additionnée à un surpeuplement des abris d'urgence des PDI, selon les analyses satellitaires et les enquêtes réalisées. La pression au niveau des infrastructures et des services sociocommunautaires de base semble aussi importante, **notamment sur les points d'eau, les centres de santé et les établissements scolaires**. Ainsi, moins de la moitié des ménages PDI ont rapporté l'existence d'un établissement scolaire à distance de marche et les ménages vivant sur les SAT ont rapporté plusieurs barrières pour accéder aux services éducatifs, notamment les coûts liés à l'éducation et la surpopulation des

écoles. De même, **les fortes fréquentations des points d'eau contraignent la vie des ménages sur les SAT**. Le temps d'attente et les tensions y sont particulièrement importants selon les ménages et les participants aux groupes de discussion. Enfin, les temps d'attente aux centres de santé sont souvent importants bien que le maillage des centres de santé permette à la quasi-totalité des ménages vivant sur les SAT d'accéder à des soins de santé adéquats lorsque cela est nécessaire.

Il est cependant important de rappeler que l'analyse d'images satellites a permis d'identifier un décalage entre les délimitations des SAT actuelles et les zones d'étalement urbain dans la ville de Kongoussi, plus importantes. Les résultats présentés dans ce rapport ne concernent pas les conditions de vie ni les besoins spécifiques des ménages vivant dans l'extrême nord de la ville, ainsi que dans l'ensemble des périphéries qui se sont étendues depuis novembre 2019. **Leur inclusion dans de futures évaluations pourrait informer les partenaires sur la présence de PDI, leur typologie d'installation et les besoins potentiels d'assistance de ces ménages**. Le développement d'évaluations portant sur les flux de déplacés et sur la situation spécifique des ménages

dirigés par une femme pourrait aussi contribuer à appréhender plus précisément les conditions de vie sur les SAT de Kongoussi. De même, la mise en place d'outils de suivi des expériences des utilisateurs des infrastructures pourrait constituer un socle intéressant pour approfondir la présente évaluation. Enfin, le développement d'évaluations portant sur les moyens de subsistance des populations permettrait de renseigner sur les activités privilégiées et les compétences de ménages afin de mettre sur pied une réponse adaptée.

